

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'École et de la Famille

C.-J. MAGNAN Rédacteur-en-chef



Son Eminence le cardinal ELZ.-ALEX. TASCHEREAU

Décédé à Québec, le 12 avril 1898, à l'âge de 78 ans

L'Église déplore la perte d'un de ses princes, et le Canada-français pleure le plus illustre de ses enfants.

Voici les grandes lignes de la belle et fructueuse vie du cardinal Taschereau : né à Sainte-Marie-de-la-Beauce le 17 février 1820. Entre au séminaire de Québec en 1828. Ordonné prêtre en 1828. Secourt les victimes du typhus à la Grosse-Isle en 1847. Successivement directeur du Petit Séminaire de Québec, préfet des études, directeur du Grand Séminaire, professeur de philosophie et de sciences, supérieur, un des fondateurs de l'Université Laval. À la mort de Mgr Baillargeon, il est nommé archevêque de Québec, 23 février 1871. Elevé à la dignité de cardinal par Sa Sainteté Léon XIII, le 7 juin 1886.

UN BEL ÉLOGE DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL TASCHEREAU

Voici la lettre que S. G. Mgr l'archevêque de Cyrène—aujourd'hui archevêque de Québec—a adressée à son clergé et aux fidèles le jour même de la mort du regretté cardinal Taschereau :

“ Archevêché de Québec,

12 avril 1898,

Bien chers Collaborateurs,

Les tristes appréhensions que nous entretenions tous depuis quelques jours, viennent malheureusement de se réaliser.

J'ai la douleur de vous apprendre la mort de notre bien-aimé et vénéré Cardinal-Archevêque, l'Eminentissime Elzéar-Alexandre Taschereau, arrivée à 6.15 heures p. m.

Les forces de l'illustre vieillard ont diminué graduellement, surtout depuis une dizaine de jours et il s'est éteint doucement dans la paix du Seigneur. Ses derniers moments ont été le fidèle écho de sa vie ; il a conservé sous les étreintes de la mort le calme et la sérénité qui ne l'ont jamais abandonné dans sa grande et laborieuse carrière.

Archevêque de Québec et Cardinal de la sainte Eglise Romaine, il comprenait qu'une si haute dignité entraînait avec elle de grands devoirs et une immense responsabilité : vous avez été témoins du travail incessant et consciencieux qu'il s'est imposé pour procurer la gloire de Dieu, l'exaltation de la Sainte Eglise et le plus grand bien de son pays. Tous, vous avez apprécié hautement, durant les vingt-sept années de son épiscopat, le zèle, le dévouement, les bienfaits de son administration à la fois si ferme et si paternelle, si prudente et si éclairée.

C'était un homme de Dieu, un grand et saint pontife, uniquement soucieux de bien remplir son devoir et d'aller droit son chemin, ne recherchant toujours que le triomphe de la justice et de la vérité.

L'Eglise qui sait avec quelle rigueur sont jugés ceux qui sont revêtus de l'autorité—*judicium durissimum, his qui presunt, fiet*—demande aux fidèles d'adresser au bon Dieu leurs plus ferventes supplications pour leur premier pasteur et de lui faciliter, s'il en est besoin, l'entrée du Ciel, au moment où le glaive de la mort vient de le frapper. Nous prions donc beaucoup pour notre regretté Cardinal-Archevêque ; nos prières et nos saints sacrifices de l'autel seront, aux yeux de Dieu, le meilleur témoignage que nous puissions lui donner de notre reconnaissance et de notre filiale affection.—Vous voudrez bien, en conséquence, célébrer dans vos églises ou chapelles, au premier jour libre, un service solennel pour le repos de son âme.

Ses funérailles auront lieu à la Basilique de Québec, mardi prochain, le 19 du courant, à 9 heures précises. La translation de ses restes mortels, de l'archevêché à la Basilique, se fera la veille, à 3 heures p. m.

Agréez, bien chers Collaborateurs, l'assurance de mon dévouement bien sincère en N.-S.

† LOUIS-NAZAIRE, Arch. de Cyrène,
Aministrateur.

LE NOUVEL ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

L'Enseignement primaire présente ses hommages les plus respectueux à S. G. Mgr L.-N. Bégin, successeur de feu Son Éminence le cardinal Taschereau, archevêque de Québec.

Le nouvel archevêque de Québec possède toutes les qualités de cette glorieuse lignée de prélats distingués qui ont été tout à la fois la gloire de la vieille Eglise de Québec, l'Eglise mère et le joyau de toutes les Eglises de l'Amérique du nord, et l'honneur du Canada-français.

Mgr Bégin s'est toujours montré l'ami dévoué de l'instituteur, et toutes les questions qui touchent à la pédagogie, à l'éducation et à l'enseignement lui sont familières.



Mgr l'archevêque de Québec et " L'Enseignement primaire "

Dans une circulaire adressée récemment à son clergé, Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Québec parle de notre revue dans les termes qui suivent :

" *L'Enseignement primaire*, revue pédagogique, publiée sous la direction de Monsieur Magnan, professeur de l'École normale Laval, est digne de tous éloges et mérite tout l'encouragement du corps enseignant et du clergé dont l'un des plus graves devoirs est de visiter et d'inspecter les écoles de la paroisse. Cette excellente revue se publie tous les quinze jours à 64 pages par numéro et au prix d'une piastre seulement par année.—L'esprit catholique qui y domine, les sages conseils qu'elle donne, les applications pratiques qu'elle renferme, en font une mine précieuse pour tous ceux qui ont à s'occuper d'enseignement. En prenant les moyens de la faire recevoir par chacune des institutrices de votre paroisse et en vous y abonnant vous-même pour vous tenir au courant des meilleures méthodes pédagogiques, vous aurez contribué plus efficacement à améliorer l'instruction publique que ceux qui aspirent au titre de réformateurs.

" L'œuvre de Monsieur Magnan est une œuvre de dévouement à la cause sacrée de l'éducation, une œuvre à la fois patriotique et religieuse : sachons secourir ses louables efforts ".

Nous remercions sincèrement notre Ordinaire de sa bienveillante bonté à notre égard, et nous pouvons l'assurer d'avance que l'*Enseignement primaire*—tout en travaillant ferme et sans relâche à l'amélioration du sort de l'instituteur, au perfectionnement des méthodes d'enseignement, à la diffusion des principes pédagogiques et à l'éducation du peuple—saura toujours combattre sous les regards de l'Église et à la lumière de ses enseignements.

PÉDAGOGIE

LES INSPECTEURS D'ÉCOLES

Au printemps de 1852, vingt-quatre inspecteurs pour les écoles primaires furent nommés par l'administration Morin-Hincks. Sur ces vingt-quatre inspecteurs, cinq seulement étaient d'anciens instituteurs, ce qui nous paraît assez étrange, aujourd'hui. Il n'en est plus ainsi : il faut enseigner au moins cinq ans pour avoir droit de se porter candidat à l'inspection. Cette victoire pédagogique fut remportée malgré l'opposition d'une classe de politiciens aussi ignorants que rapaces qui ne voulaient pour rien au monde se désister d'une portion du patronage officiel. "Périssent la cause de l'instruction primaire, plutôt que mes intérêts personnels soient quelque peu entravés", telle était la devise de ces scribes de la tribune.

Dans la suite, le nombre des inspecteurs pour la province de Québec fut porté à 42 : 34 pour les 4821 écoles primaires catholiques, et 8 pour les 983 écoles protestantes.

Ces officiers ont des devoirs très importants à remplir.

Au terme de la loi, voici les obligations des inspecteurs d'écoles :

DEVOIRS DES INSPECTEURS D'ÉCOLES

1° Faire deux visites (1) par année à chacune des écoles sous le contrôle des commissaires ou syndics de leur district d'inspection, et consacrer à chaque visite deux heures pour les écoles élémentaires, et trois heures pour les écoles modèles et les académies ;

2° Examiner les élèves sur les différentes matières du programme d'études approuvé, et exiger qu'il soit suivi par le maître et par les élèves ;

3° Transmettre au Surintendant :

(a) Les noms des instituteurs qui se distinguent dans l'enseignement de toutes les matières du programme d'études autorisé ;

(b) Les noms de ceux qui, après avertissement, négligent de suivre ce programme ou de se servir d'un tableau de l'emploi du temps ;

4° S'assurer si l'on observe les règlements concernant les maîtres et les élèves ; prendre note particulièrement de la classification des élèves, de l'arrangement du tableau de l'emploi du temps ; voir de quelle manière sont tenus le journal d'appel et les autres registres de l'école ;

5° Examiner les méthodes d'enseignement suivies par l'instituteur ;

6° Donner, de temps en temps, quelques leçons en présence du maître ;

7° Voir quels moyens sont employés pour maintenir la discipline ;

8° Donner à l'instituteur tous les conseils nécessaires ;

9° Inscrire dans le registre des visiteurs l'appréciation du résultat de son examen et toutes autres remarques qu'il jugera à propos de faire aux commissaires ou syndics et à l'instituteur.

(1) La première visite est remplacée, depuis l'automne dernier, par des conférences pédagogiques que l'inspecteur est obligé de donner, d'après un plan fourni par le Surintendant, aux instituteurs et aux institutrices de son district qui se réunissent dans chaque municipalité, à une date marquée par l'inspecteur.



L'HONORABLE P.-B. BOUCHER DE LABRUÈRE

Le Surintendant actuel de l'Instruction publique descend de Pierre Boucher de Boucherville, autrefois gouverneur de Trois-Rivières. Il est le fils de Pierre Boucher de LaBruère, médecin, et petit-fils de René B. de LaBruère, qui prit part à la célèbre bataille de Châteauguay. M. de LaBruère est né à Saint-Hyacinthe, le 5 juillet 1837. Il occupa pendant plusieurs années la charge de protonotaire de la cour supérieure du district de Saint-Hyacinthe; devient directeur du *Courrier de Saint-Hyacinthe* en 1875; auteur du *Canada sous la domination anglaise*, et d'une *Histoire de Saint-Hyacinthe*. En 1877, il est appelé au Conseil législatif et devient président de cette Chambre en 1882. Nommé Surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec en avril 1895.

10^o Encourager les maîtres à conserver les meilleurs cahiers de devoirs de leurs élèves et transmettre au département, lorsque le Surintendant l'exigera, les travaux dignes d'être exposés ;

11^o S'assurer de quelle manière on observe les règlements relatifs aux maisons d'école, aux lieux d'aisances, au mobilier, etc., et voir spécialement si la salle de classe est suffisamment spacieuse pour donner la quantité d'air respirable nécessaire à chaque enfant et si l'on donne le soin voulu au chauffage et à la ventilation des classes ;

12^o Remplir un bulletin d'inspection pour chaque école et transmettre au Surintendant les bulletins des écoles d'une municipalité dès que la visite en est complétée ;

13^o Faire rapport, dans le registre des commissaires ou syndics, des résultats de la visite des écoles de leur municipalité, en attirant leur attention :

(1^o) Sur :

- (a) La mise en opération du cours d'études,
- (b) L'emploi des livres de classe approuvés,
- (c) L'usage de tableaux de l'emploi du temps,
- (d) Les maisons d'école, les lieux d'aisances, etc.,
- (e) Le mobilier et les autres fournitures scolaires (tableaux noirs, cartes géographiques, etc.) ;

(2^o) Sur les défauts sérieux qui peuvent exister :

- (a) Dans la municipalité scolaire en général,
- (b) Dans les écoles en particulier,
- (c) Chez les instituteurs individuellement ;

(3^o) Sur les moyens que les commissaires devraient prendre pour améliorer l'état de leurs écoles.

14^o Dans leurs rapports annuels au Surintendant, classer les municipalités scolaires de leur district d'inspection, par ordre de mérite, en accordant 10 points pour chacun des sujets suivants :

- (1) Etat des maisons d'école, des dépendances et des emplacements ;
- (2) Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires (tableaux noirs, journaux de classe, cartes géographiques, registres, etc.) ;

(3) Mise en opération du cours d'études ;

(4) Emploi des livres de classe approuvés ;

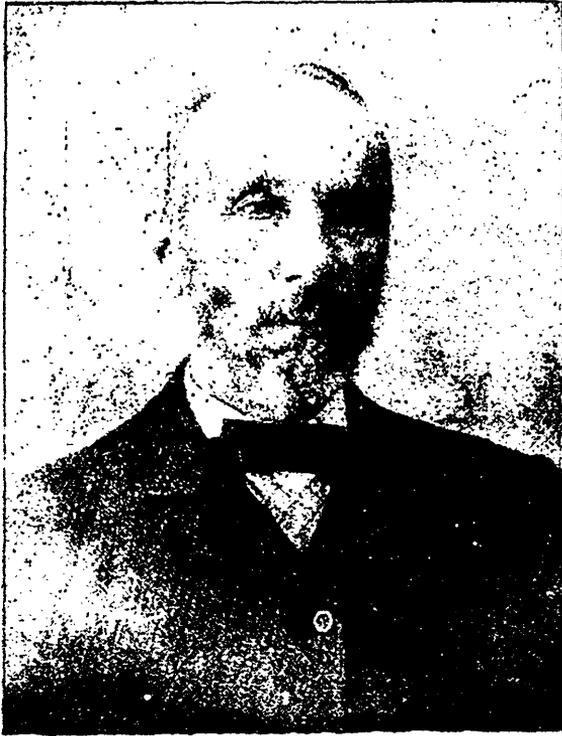
(5) Traitements des instituteurs et leur mode de paiement.

(Afin d'arriver à une classification uniforme, l'inspecteur donnera sur chaque sujet une note variant de 0 à 10, comme suit :

- de 8 à 10 — Excellent,
- “ 6 à 8 — Très bien,
- “ 5 à 6 — Bien,
- “ 4 à 5 — Médiocre,
- “ 3 à 4 — Mal,
- “ 0 à 3 — Nul.

La somme de ces notes divisée par le nombre des matières donnera la note moyenne).

15^o Examiner avec soin les registres et les livres et documents des commissaires ou syndics d'écoles, ainsi que les comptes des secrétaires-trésoriers et exiger qu'ils soient tenus d'après les formules officielles.



M. DÉSIRÉ BÉGIN

Nommé inspecteur d'écoles le 22 décembre 1873

M. Désiré Bégin naquit à Lévis, le 18 octobre 1832.

Il fit ses premières études aux écoles de cette paroisse, suivit les cours de l'Académie de feu William Jenkins, à Lévis, durant trois années, et prit des leçons de mathématiques pendant deux ans, de M. Charles Baillargé, architecte; il fut aussi un des élèves, en musique, de feu M. Léon Dessane.

Il débuta dans l'enseignement à l'école modèle de Saint-Joseph de Lévis, qu'il dirigea depuis le 1er mai 1856 jusqu'au 1er juillet 1857.

Ses services furent ensuite requis, en septembre 1857, par Monseigneur Tanguay, alors curé de Rimouski, pour la direction du collège industriel de cette paroisse; institution qui n'était alors qu'à ses débuts et qu'il dirigea jusqu'en l'année 1862, date à laquelle il fut remplacé par le révérend M. G. Potvin.

M. Bégin étudia ensuite le notariat, et, en juillet 1864, il était admis à la pratique de cette profession.

Il mena ensuite de front la pratique de sa profession à Rimouski et la culture de la terre jusqu'en 1873, époque de sa nomination à la charge d'inspecteur d'écoles.

M. l'inspecteur Bégin est le frère de S. G. Mgr l'archevêque de Québec.

Voici la délimitation du district d'inspection de M. Bégin: le comté de Matane et celui de Rimouski, excepté les municipalités de Saint-Simon et de Saint-Mathieu-de-Rioux.

16° Transmettre au Surintendant leurs rapports annuels et leurs tableaux statistiques avant le premier d'août de chaque année". (1)

L'énumération qui précède est bien propre à faire comprendre toute l'étendue de la tâche que les inspecteurs ont à accomplir. Ces hommes doivent posséder des connaissances pédagogiques solides et complètes, être doués d'un jugement éclairé, avoir beaucoup de tact et le coup-d'œil juste ; ils doivent, de plus, pouvoir s'exprimer avec facilité et être capables de donner des leçons pratiques devant leurs subordonnés, sur toutes les branches du programme.

En retour de toutes ces exigences, qu'est-ce que la province donne aux inspecteurs d'écoles? — En moyenne, un traitement de huit cent cinquante piastres par année. Sur ce montant, l'inspecteur doit payer *tous* ses frais de voyage qui se chiffrent généralement à plus de la moitié de son traitement total.

Franchement, est-il raisonnable d'accorder un salaire de messenger à ceux qui sont chargés par l'État de la direction pédagogique de centaines d'éducateurs? Peut-on sérieusement prétendre qu'en suivant un système aussi peu généreux, les autorités puissent toujours s'assurer les services d'officiers absolument compétents.

Non, il devrait en être des inspecteurs et des instituteurs comme des employés civils qui reçoivent des honoraires dignes de leur position.

Tant que les titulaires de l'enseignement primaire, chez nous, seront traités avec indifférence par les grands et les puissants, aussi longtemps les progrès en matière scolaire seront lents et pénibles.

Nos voisins, les Américains, comprennent bien mieux leurs devoirs que nous à l'égard des instituteurs. Ces derniers sont respectés, je dirai plus *choyés*, par les autorités gouvernementales et municipales de la grande république. Non seulement les gouvernants se font un devoir d'encourager autrement qu'en belles paroles les éducateurs de la jeunesse, mais ils recherchent leur société, et tiennent compte de leurs talents, de leurs aptitudes et de leurs efforts. Ici, on prête bien une oreille distraite aux demandes du corps enseignant, on daigne quelquefois adresser un sourire protecteur au maître de l'enfance, puis... c'est tout. Si l'instituteur ose répéter sa demande, oh ! alors, c'est un importun.

Voulons-nous sérieusement sortir des sentiers battus et abandonner à jamais la routine dans les choses scolaires :

1° Prenons les moyens de *créer une carrière* sérieuse et suffisamment rémunératrice aux instituteurs et aux inspecteurs.

2° Voyons à ce que chaque titulaire d'une école primaire soit pourvu des documents pédagogiques nécessaires à son avancement professionnel.

Tout le reste viendra par surcroît, soyons-en sûr.

Mais le moyen ?

(1) Règlements du Comité catholique, page 7.



M. J.-E. SAVARD

Nommé inspecteur d'écoles le 15 juin 1874

M. Savard est né aux Eboulements, comté de Charlevoix, le 11 septembre 1847.

En 1866-67 il suit les cours de l'École normale Laval où il obtient un brevet pour école modèle. Il prend la direction de l'unique école modèle de Chicoutimi, le 14 août 1867, et garde ce poste jusqu'en 1873-74.

En 1873-74, lors de l'établissement du séminaire de Chicoutimi, M. Savard retourne à l'École normale Laval, pour y faire son académie. Le 15 juin 1874, il recevait sa commission le nommant inspecteur d'écoles.

Dépuis cette époque, il exerce la profession d'inspecteur.

En 1874, il ne comptait que quatorze municipalités et cinquante écoles dans son district; aujourd'hui il a trente-six municipalités et plus de cent soixante écoles sous son contrôle. Au début de sa carrière, les écoles étaient dans un bien triste état: aucun règlement n'y était suivi; et les maîtresses d'écoles qui possédaient un brevet, étaient rares.

Aujourd'hui, toutes les institutrices du district de M. Savard sont munies d'un brevet.

L'établissement des Dames Ursulines de Roberval, celui de l'École des Frères Maristes aussi à Roberval, et de plusieurs écoles modèles prouvent le progrès de l'éducation dans Chicoutimi et le Lac-Saint-Jean.

Voici la délimitation du district d'inspection de M. Savard: les comtés de Chicoutimi et du Lac-Saint-Jean, excepté la municipalité de l'Anse-Saint-Jean.

Il est tout trouvé.—Consacrer tous les ans une somme considérable à l'amélioration du sort de l'instituteur et de l'inspecteur. Si les revenus ordinaires de la province ne suffisent pas, il n'y a qu'à emprunter. On a souvent jugé à propos de gréver notre crédit national pour construire des chemins de fer ; pourquoi ne ferions-nous pas de même au profit de la vraie cause populaire, celle de l'éducation et de l'instruction des masses. Il n'y a pas un député, dans le parlement, qui oserait s'opposer à un emprunt effectué *exclusivement* pour l'avancement de l'éducation. Et dans toute la province, il n'y aurait qu'une voix pour approuver une mesure aussi progressive et aussi patriotique.

Ces temps prospères que nous rêvons pour nos confrères viendront-ils jamais !

Ou bien, pour voir la réalisation de nos rêves, devons-nous nous résigner à attendre le jour où un des nôtres aura gravi les hauteurs de la tribune. C'est ce qui est arrivé en Allemagne, en Suisse, en France et en Belgique. On dit que l'histoire se répète. C'est possible.

En attendant, livrons-nous plus que jamais à l'étude de notre profession. Soyons courageux, et prouvons par notre conduite que l'instituteur n'est ni un esclave, ni un propre à rien, mais un *homme* dans toute la force du terme.

Point de bassesse ! Que le respect, chez nous, ne dégénère pas en servilité. Restons dignes de nous-mêmes, et repoussons avec dédain les miettes qui nous seront offertes.

Nous avons un drapeau, sachons le tenir haut et ferme ! Quant à ce qui nous regarde personnellement, nous ne faillirons pas au devoir. Ce drapeau, nous l'avons reçu des mains d'un vieux lutteur et nous ne l'abandonnerons jamais. Le jour où l'*Enseignement primaire* ne déploiera plus ses couleurs au faite de la petite école, ce jour-là son directeur sera tombé fièrement sur le champ de bataille.

Nous sommes six mille. Groupés autour des inspecteurs, nous pouvons exercer une influence considérable sur les foules et les gouvernants. Prenons notre cause en main, puisque personne ne semble vouloir s'en occuper. Et nous finirons par vaincre l'apathie qui règne au sein de notre société, quand il s'agit du *maître d'école*.

Les premiers, les instituteurs doivent considérer l'inspecteur comme le représentant de l'Etat et lui témoigner une soumission respectueuse. Dans tout inspecteur digne de ce nom, il trouvera un ami pour lui offrir des conseils utiles, pour remonter son courage défaillant, et un appui contre d'injustes persécutions.

C'est avec bonheur que l'*Enseignement primaire* présente aujourd'hui MM. les inspecteurs d'écoles à ses lecteurs. Issus de nos rangs, les inspecteurs sont l'honneur de notre profession. Comme nous, ils ont connu les misères du métier. Par l'étude et la persévérance ils sont parvenus à une position des plus honorables ; saluons-les comme nos aînés et nos chefs.



M. ADOLPHE FONTAINE

Nommé inspecteur d'écoles le 5 juin 1874

M. Adolphe Fontaine est né à Saint-Jacques-de-l'Achigan, dans le comté de Montcalm, le 16 avril 1840. Il fit ses études classiques au collège de L'Assomption, de 1851 à 1858. Admis à l'étude du droit en octobre 1858, il devint avocat le 7 juillet 1862. Pendant ses études légales, il obtint, en septembre 1860, du Bureau des examinateurs catholiques de Montréal, un brevet ou diplôme pour école modèle. Il enseigna à l'école modèle de L'Assomption, de 1860 à 1861. En 1862, il se fixa à Joliette comme avocat pratiquant. En 1866 il commença à publier la *Gazette de Joliette*, et en fut le rédacteur jusqu'au 1er janvier 1882. M. Fontaine fut nommé inspecteur d'écoles pour les comtés de Joliette et de Berthier le 5 juin 1874. Marié en 1869, M. Fontaine devint le père d'une nombreuse famille, 15 enfants, dont 10 vivent encore.

Voici la délimitation du district d'inspection de M. Fontaine : les comtés de Joliette et de Berthier, excepté les municipalités de Lanoraie et de Lavaltrie.

UN CURÉ CANADIEN FONDATEUR D'ÉCOLES PRIMAIRES

SOUVENIR DE 1811

Grâce à l'obligeance de M. l'abbé Lindsay, aumônier du monastère des Dames Ursulines de Québec, l'*Enseignement primaire* publie dans la présente livraison un document presque séculaire qui rappelle aux générations actuelles le rôle patriotique que joua notre clergé au commencement du siècle, alors que les autorités anglaises avaient doté le Bas-Canada d'écoles neutres, ou plutôt protestantes, comme l'atteste l'histoire.

Voici ce document dans toute sa simplicité :

“ Compliment fait à la louange
de messire Laurent Bertrand, prêtre, (1)
curé de la Rivière du loup, prononcé le 9
aoust 1811, Veille de sa fête par un Ecolier
de L'Ecole établie sous ses auspices, suivi
d'une chanson composée aussi en son
honneur.

Vénéérable Pasteur,

L'Établissement de deux Ecoles dans cette paroisse en faveur des garçons et des filles, par vos soins généreux, fait voir que vous n'avez rien plus à cœur que l'éducation de la jeunesse; c'est là sans doute où vous désirez ardemment qu'on se forme à la vertu et qu'on acquérant des connaissances humaines on y apprenne aussi en partie la Science du salut ou au moins ses principes. Tout cela prouve évidemment que vous cherchez en tout notre bonheur; puissiez-vous vivre Longtemps pour le Bien général de cette paroisse! que le Ciel enfin vous comble de ses faveurs les plus signalées, c'est là le Vœu de nos cœurs, il est Bien juste au moins que notre reconnaissance vous paye de quelque Retour.

CHANSON

SUR L'AIR; RÉVEILLEZ-VOUS

1

Célébrons de Laurent la Fête
et que chacun chante à son tour
ses vertus, ses manières honnêtes
qui de tous lui gagnent l'amour.

2

Allons donc tous lui présenter
ce bouquet comme le Tribut
qu'il convenait de lui donner,
connaissant si Bien ses vertus.

3

Pauvres, aimons ce père aimable
qui voudrait tous nous rendre heureux,
N'est-il pas juste et raisonnable
que pour lui on fasse des vœux

4

Le Ciel t'accorde ses faveurs
nous en prions l'être Suprême,
s'il daigne accomplir ton Bonheur
il nous rendra heureux nous-mêmes.”

(1) M. l'abbé Bertrand fut le premier curé séculier de la Rivière-du-Loup, en Haut (aujourd'hui Louiseville); avant M. Bertrand, les Pères Récollets desservaient cette paroisse depuis de nombreuses années.



M. JOS. PRÉMONT

Nommé inspecteur d'écoles le 11 octobre 1875

M. Prémont est né à Sainte-Famille, Isle-d'Orléans, en 1841. Il a suivi les cours de l'École normale Laval et reçut un brevet en 1859. De 1860 à 1875, il fonde et dirige l'école modèle de sa paroisse natale en même temps qu'il occupe les charges de maître de poste, de secrétaire-trésorier du conseil local et du conseil de comté. Il jette les bases de la société d'Agriculture de l'Isle-d'Orléans et en devient le premier secrétaire-trésorier. En 1869, il est nommé capitaine de milice pour la division régimentaire de Montmorency. Nommé inspecteur d'école en 1875, et membre du Bureau d'examineurs de Québec et de la Commission administrative du Fonds de pension en 1887. M. Prémont a aussi occupé la charge de maire de sa paroisse où il possède une vaste ferme qu'il exploite lui-même.

Voici la délimitation du district d'inspection de M. Prémont : le comté de Montmorency, excepté les municipalités de Saint-Adolphe et de Laval ; la cité de Québec et la municipalité de Saint-Roch-Nord.

COURS DE COUPE A QUÉBEC

L'automne dernier, le gouvernement provincial, à la demande d'un de ses ministres, l'honorable M. Robidoux, ajoutait aux *classes du soir* de Québec deux *écoles de coupe* qui ont obtenu un succès complet au cours de la dernière saison. Ces deux écoles, soumises à la direction générale de M. l'abbé Rouleau, surintendant des écoles du soir, ont été confiées à notre collaborateur, M. le professeur C.-A. Lefèvre. C'est dire que les cours de coupe de Québec ont été suivis avec un intérêt toujours croissant et que les résultats obtenus par les élèves—soixante jeunes personnes—ont dépassé toute attente. Au dire des connaisseurs, M. Lefèvre a remporté dans ses classes de coupe des succès qui prouvent abondamment que les travaux ménagers ont leur place marquée dans les écoles primaires de filles.

Voici le programme de ces cours de coupe :

Le cours comprend :

- 1—Dessin préparatoire au tracé des patrons ;
- 2—Prise des Mesures (mesures françaises et mesures anglaises), et Tracé des Patrons ;
- 3—Modifications à faire aux Patrons pour { Tenues voûtées ou renversées ;
Epaules hautes ou basses ;
Tailles exceptionnelles ;
- 4—Coupe et Assemblage des étoffes ;
- 5—Essayage et Rectifications ;
- 6—Esthétique du Vêtement (couleurs et formes).

PROGRAMME

VÊTEMENTS DE FEMMES ET DE FILLETES		VÊTEMENTS D'HOMMES ET DE GARÇONNETS		
Corsages	{	rond	Gilets { un ¹	
		à pointes		à revers
Manches	{	à basques	Vestons { un ¹	
		à empiècements (yokes)		à plis
		à plis		à plis
		froncés		à court
Manches	{	genre tailleur	Pantalons { long	
		Henri II		
		à gigot		
Jupons				
Jupes	{	ronde		
		à traine		
		unie		
		drapée		
Pardessus	{	droit		
		ajusté		
Cols	{	droit		
		rabattu		
		à revers marin		
Matinée				
Robe de chambre				
Robe princesse				



M. CALIXTE BRAULT

Nommé inspecteur d'écoles le 19 novembre 1877

Est né à l'Acadie, comté de Saint-Jean, le 21 novembre 1844.

Au mois de mars 1862, est admis élève de l'École normale Jacques-Cartier où il obtient, le 8 juillet 1864, un diplôme pour école académique. Est nommé, dans le même mois, principal de l'académie de West-Farnham. Après avoir dirigé cette institution durant sept années consécutives, il exerce la profession de notaire, à laquelle il avait été admis le 15 septembre 1869. Il accepte, en 1874, la position de professeur de mathématiques à l'école polytechnique, qui venait d'être fondée à Montréal, position à laquelle il renonce peu après pour enseigner, à la demande de M. D. Lacroix, à l'académie Sainte-Marie. A été membre du jury à l'exposition scolaire provinciale tenue à Montréal en 1880.

Par arrêté ministériel, en date du 2 octobre dernier, a été nommé l'un des membres du Bureau central des examinateurs catholiques.

M. Brault demeure, depuis 16 ans, à la Pointe-Claire où il a été, durant deux ans, maire du village de ce nom, et, durant un ans, préfet du comté de Jacques-Cartier. Depuis plusieurs années, il est l'auditeur des comptes du conseil de ce comté.

Voici la délimitation du district d'inspection de M. Brault: les comtés de Jacques-Cartier, de Soulanges et de Vaudreuil.

ENCORE UN ÉCHO DE LA FRANCE

" MANUEL DES BIENSÉANCES "

Nous croyons être utile à nos lecteurs en publiant la lettre ci-dessous. Un grand nombre de Canadiens apprendront ainsi de la plume d'un des membres les plus éminents de l'épiscopat français, d'un académicien les plus en vue de la France, le cas que nos pères, *les vieux Français, les colonisateurs de notre pays*, faisaient de la *civilité* et seront excités par là à faire les quelques sacrifices nécessaires pour être toujours *convenables*. Chaque famille devrait mettre le "*Manuel des Bienséances*" entre les mains de leurs enfants. Ce serait *vingt-cinq centins* prêtés à gros intérêts.

" Autun, 1er avril 1898.

A monsieur l'abbé Th.-G. Rouleau,
Directeur de l'École normale Laval,
Québec, Canada.

Monsieur le Directeur,

Combien je suis en retard pour vous remercier de l'envoi que vous m'avez fait de votre "*Manuel des Bienséances*", livre si pratique dont nos pères, les vieux Français, les colonisateurs, connaissaient l'usage et *qu'ils ne manquaient pas de mettre entre les mains de leurs enfants*, sous le titre classique de "*Manuel de la civilité puérile et honnête*".

Il y a quelques années, le Supérieur d'un grand séminaire de France—de la Compagnie de Saint-Sulpice—M. Branchereau, a fait un travail semblable—ou analogue—*ad usum cleri*. Il est probable que son livre est connu à Montréal et autres séminaires d'Amérique tenus par les Sulpiciens.

Je vous adresse deux exemplaires de mon Instruction Pastorale du Carême, et je vous serai reconnaissant d'en remettre un de ma part à Mgr Bégin en lui offrant mes hommages respectueux.

Je suis,

M. le Directeur,

Votre serviteur tout dévoué en N.-S.

† ADOLPHE-LOUIS-ALBERT,

Cardinal Perraud,

Evêque d'Autun".

BIBLIOGRAPHIE

—DISCOURS ET CONFÉRENCES, par *Thomas Chapais*. Québec, imprimerie L.-J. Demers.

Voilà un beau livre dans le vrai sens du mot. On y trouve des idées saines et fortes exprimées dans un style réellement admirable. Un souffle puissant anime les *Discours et conférences* dont chaque page vibre du patriotisme le plus pur. Il y a du de Mun dans l'éloquence de l'honorable directeur du *Courrier du Canada*.

Voici comment la *Patrie* de Montréal juge le livre de M. Chapais :

"M. Thomas Chapais vient de publier un volume de près de 400 pages intitulé : *Discours et Conférences*.

"Le directeur du *Courrier du Canada* a réuni en ce livre ses principales œuvres de 1880 à 1895, et on y trouve des pages qui font honneur à notre littérature canadienne-française et à l'éloquence nationale.

"M. Chapais n'est pas de notre école et nous n'avons pas le même drapeau, mais nous sommes assez large dans nos idées pour reconnaître chez un adversaire militant comme lui un talent de polémiste et d'écrivain, un talent d'orateur.

"L'auteur de *Discours et Conférences* voudra bien agréer nos félicitations sincères".

—LA VIE DE JOSEPH-FRANÇOIS PERRAULT, surnommé le père de l'éducation du peuple canadien, par P.-B. Casgrain.

Ouvrage des plus intéressants. Nous en ferons une étude particulière, accompagnée de portraits, dans la prochaine livraison de l'*Enseignement primaire*.



M. G.-S. VIEN

Nommé inspecteur d'écoles le 12 novembre 1877

M. Vien est né à Saint-Etienne-de-Beaumont, comté de Bellechasse, le 1er avril 1848; il a suivi les cours des écoles élémentaire et modèle de sa paroisse, la dernière étant tenue par feu E.-O. Legendre, ancien élève de l'Ecole normale Laval.

En 1865, admis à l'Ecole normale Laval, et à la fin de 1868, quitte cette institution, pour prendre un peu de repos qu'une maladie grave rendait absolument nécessaire. En 1871, l'école modèle du village de Lauzon lui était confiée, et il y fait un séjour de cinq ans.

Nommé d'abord pour le district de Beauce, à la mort de M. l'inspecteur E. Carrier, M. Vien fut transféré au district de Lévis et Dorchester. M. Vien s'est toujours occupé de l'enseignement militaire, et aujourd'hui il est major-commandant d'une compagnie d'artillerie.

Voici la délimitation du district d'inspection de M. Vien : le comté de Lévis et celui de Dorchester, excepté les municipalités de Sainte-Justine, Sainte-Germaine, Sainte-Rose-de-Watford, Saint-Zacharie et Saint-Prosper.

 “ LE JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ”

Dans sa dernière livraison, notre confrère de Montréal annonce la fin de sa carrière : cette revue cesse de paraître. Nous regrettons la décision du confrère. Si l'*Enseignement primaire* continue vaillamment sa route, ce n'est pas qu'il ait été gâté par les faveurs officielles, loin de là. Jusqu'à preuve du contraire, nous sommes convaincu que le corps enseignant de notre province a besoin d'un organe vigoureux et progressif, capable de tenir tête à l'épreuve. Voilà pourquoi nous souhaitons que notre revue devienne de plus en plus puissante. Puisque nous restons seul sur le terrain de la lutte, nous nous efforcerons de donner à l'*Enseignement primaire* un caractère absolument provincial.

Comme nous n'avons nullement contribué à la disparition du *Journal de l'Instruction publique*, nous constatons sa mort avec chagrin mais sans aucun remords.

 AUX ASSOCIATIONS D'INSTITUTEURS

I

La prochaine conférence des instituteurs de la région de Montréal aura lieu à l'École normale Jacques-Cartier, le 27 de mai prochain, à 9 heures A. M.

A cette conférence, MM. P. Ahern et M.-A. Black traiteront respectivement de l'enseignement de la *comptabilité* et de celui de l'*écriture*.

La discussion du sujet : *Des punitions corporelles dans les écoles* sera continuée.

On y discutera aussi la question suivante :

Que faut-il penser de la SPÉCIALISATION dans l'enseignement ?

Tous les instituteurs sont invités à assister à cette conférence.

Par ordre du Président,

NAP. BRISEBOIS,

Secrétaire.

No 671, rue Saint-André, Montréal.

II

La prochaine réunion des instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval aura lieu samedi, le 30 mai, à l'École normale Laval de Québec, à 9 $\frac{1}{2}$ heures A. M.

A cette conférence les sujets suivants seront traités :

M. N. Tremblay : *De la pratique de l'écriture droite dans mon école.*—M. C.-J. Magnan : *Une leçon pratique de rédaction.* Cette leçon sera donnée à de jeunes élèves devant la conférence.—M. C. Lefèvre : *Une leçon pratique de dessin.* Cette leçon sera donnée à de jeunes élèves devant la conférence.

Prière d'assister à la conférence en aussi grand nombre que possible.

Par ordre,

J.-D. FRÈVE.

Secrétaire.



M. J.-E. BELCOURT

Nommé inspecteur d'écoles le 18 novembre 1880

M. Belcourt est né à La-Baie-du-Febvre, comté d'Yamaska, de parents cultivateurs. Il fit un cours d'études au Collège Nicolet. A sa sortie du collège, il entra dans un bureau de notaire, et deux ans après, il se livrait à l'enseignement. M. Belcourt dirigea l'école du village de Drummondville pendant cinq ans. Dans l'été de 1880, il obtient un brevet d'inspecteur d'écoles, et dans l'automne suivant, il fut nommé en remplacement de feu M. Moïse Laplante. Lorsqu'il fut appelé à remplir cette charge, son district, qui comprenait les comtés de Nicolet et d'Yamaska, comptait 168 écoles. Douze ans après, le même district comptait 240 écoles. Aujourd'hui, malgré les six paroisses qui ont été distraites du district de M. Belcourt et qui ont été confiées à ses confrères, il lui reste encore 192 écoles.

Voici la délimitation du district d'inspection de M. Belcourt : le comté de Nicolet, excepté les écoles de Saint-Pierre-les-Becquets, Sainte-Sophie, Gentilly et Sainte-Marie ; et le comté d'Yamaska, excepté les municipalités de Saint-David et de Saint-Michel.

LA PRONONCIATION DU LATIN

Notre bienveillant confrère de la *Vérité* de Québec nous invite à commencer dans l'*Enseignement primaire* la réforme de la prononciation du latin. M. Tardivel trouve avec raison, suivant nous, que la prononciation du latin, telle qu'usité au Canada, n'a pas de *sens commun* au point de vue de la linguistique. Il exprime le désir que nous adoptions la prononciation universelle de l'Eglise. " Au moins, dit la *Vérité*, donnons à l'*u* latin le son qu'il doit avoir ", c'est-à-dire *ou*. Ainsi, au lieu de *Dominomme nostromme, Jesomme Christomme*, il faudrait dire : *Dominoume, etc.* Nous sommes de l'avis de notre confrère : il ne devrait y avoir qu'une manière de prononcer le latin : il va sans dire que c'est la prononciation reçue à Rome qui devrait être adoptée partout.

Seulement, le latin regarde l'enseignement secondaire et non l'enseignement primaire. Voilà pourquoi la réforme que demande notre ami devrait commencer dans nos collèges.

Nous serons heureux de suivre, sur ce terrain, l'exemple des institutions classiques. L'*Enseignement primaire* a publié un *Supplément* contenant une méthode facile pour apprendre, sans livre, à lire le latin aux enfants qui savent déjà lire couramment leur langue maternelle, non pas dans le but d'introduire à l'école primaire une matière qui appartient à l'enseignement secondaire, mais uniquement pour rendre l'école confessionnelle *utile* à la vie paroissiale.

IDÉES PÉDAGOGIQUES

—La Pédagogie est la *science* de l'ÉDUCATION ; c'est elle qui fixe les règles et les préceptes dont il faut tenir compte dans l'art d'élever les enfants.

—L'Éducation c'est l'*art* d'exercer, de développer et de fortifier toutes les FACULTÉS de l'homme. Elle a pour but le plus grand perfectionnement de l'enfant en vue de la vie présente et de la vie éternelle.

Les Facultés de l'homme sont :

—Les Facultés *physiques*, les Facultés *intellectuelles*, et les Facultés *morales*.

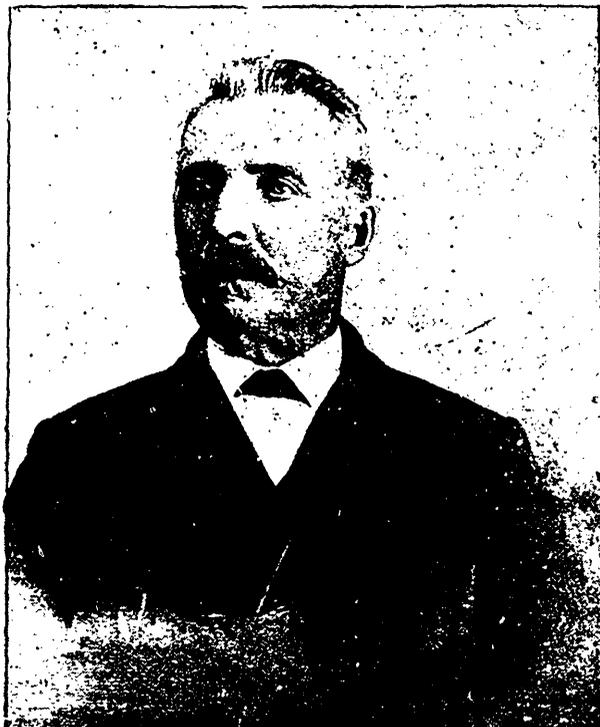
—L'Éducation *physique* a pour objet les soins à donner au corps. Elle se réduit aux trois points suivants : I. *Hygiène* : soins à prendre et conseils à donner. II. *Gymnastique* : développement des forces et direction pour les exercices corporels des enfants. III. *Éducation des organes des sens externes* : la vue, l'ouïe, l'odorat, le toucher, le goût.

L'éducation du corps doit être subordonnée à celle de l'âme.

—L'Éducation *intellectuelle* a pour objet le développement de l'Intelligence ou Entendement (faculté de *connaître*). Pour atteindre ce but, il importe d'exercer simultanément ce groupe d'opérations qui constituent l'Intelligence, et que l'on peut classer ainsi : la Perception, l'Attention, la Réflexion, le Jugement, le Raisonnement, la Mémoire et l'Imagination.

—L'éducation morale a pour objet les facultés qui président et qui déterminent les *actions* de l'homme qui se trouve en germe dans l'enfant. Ces facultés sont de deux sortes : l'une est la *volonté*, qui domine la vie morale ; l'autre est la *sensibilité*, c'est-à-dire nos sentiments, nos inclinations, penchants ou tendances.

(à suivre)



M. E. P.-DESTROISMAISONS

Nommé inspecteur d'écoles le 5 octobre 1880

M. Evariste Picard-Destroismaisons est né à Sainte-Anne-de-Varenes, le 13 janvier 1838. Après avoir été commis pendant trois ans, M. Destroismaisons se livra à l'enseignement à l'âge de 17 ans, en 1855. Le 7 août 1857, il obtint du Bureau des examinateurs de Montréal, un brevet de capacité de première classe pour école élémentaire. Après une interruption de quatre ans, il reprit l'enseignement en janvier 1873, et le 7 mai de la même année, il obtint son brevet de première classe pour école modèle au Bureau de Montréal. M. Destroismaisons a été instituteur durant trente ans.

Voici la délimitation du district d'inspection de M. Destroismaisons : les comtés de Rouville et de Saint-Hyacinthe et les municipalités de Saint-Dominique, Sainte-Rosalie et Saint-Pie, dans le comté de Bagot.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

(Préparé spécialement pour l'Enseignement primaire, par MM. MAGNAN, AHERN et NANSOT)

INSTRUCTION RELIGIEUSE

CATECHISME (1)

CHAPITRE TROISIÈME

De l'unité et de la trinité de Dieu

18. Q. Est-ce qu'il n'y a qu'un Dieu ?

R. Oui, il n'y a qu'un Dieu.

19. Q. Pourquoi ne peut-il y avoir qu'un Dieu ?

R. Il ne peut y avoir qu'un Dieu parce que Dieu, étant l'être *suprême*, ne peut avoir d'égal.

—Quand nous disons que Dieu est l'être *suprême*, nous voulons dire que Dieu est supérieur à tous les autres êtres.

Si Dieu avait un égal il ne serait pas supérieur à tous les êtres, et s'il n'était pas supérieur à tous les êtres, il ne serait pas Dieu.

20. Q. Combien y a-t-il de personnes en Dieu ?

R. Il y a en Dieu trois personnes divines, réellement *distinctes* entre elles et *égales* en toutes choses ; le Père le Fils et le Saint-Esprit.

—Il faut absolument croire qu'il y a trois personnes en Dieu parce que c'est Dieu lui-même qui nous l'a révélé. Si Dieu ne nous avait pas appris lui-même qu'il y a trois personnes en lui, nous n'aurions jamais pu le découvrir.

Cette vérité nous est révélée au baptême de Notre Seigneur, où apparaissent les trois personnes divines ; le Père qui fait entendre sa voix, le Fils qui est dans les eaux du Jourdain, et le Saint-Esprit qui apparaît sous la forme d'une colombe.

Jésus-Christ nous apprend lui-même qu'il y a trois personnes en Dieu lorsqu'il dit à ses apôtres : " Allez, enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ".

Nous disons que les trois personnes divines sont *distinctes* pour montrer qu'elles ne doivent pas être confondues en une seule. Le père n'est pas le Fils, etc. Les trois personnes divines sont *égales* en toutes choses, cela veut dire qu'elles ont les mêmes qualités, l'une n'est pas plus sainte que l'autre, l'une n'est pas plus vieille que l'autre, etc.

21. Q. Le Père est-il Dieu ?

R. Oui, le Père est Dieu ; il est la première personne de la Sainte Trinité.

22. Q. Le Fils est-il Dieu ?

R. Oui, le Fils est Dieu ; il est la seconde personne de la Sainte Trinité.

23. Q. Le Saint-Esprit est-il Dieu ?

R. Oui, le Saint-Esprit est Dieu ; il est la troisième personne de la Sainte Trinité.

HISTOIRE SAINTE

VII.—MORT D'ABEL

36. Caïn, loin de suivre les conseils du Seigneur, n'écouta que sa *colère*. Un jour il dit à son frère : " Allons ensemble dans les champs ".

37. Tous deux sortirent, et dès qu'ils se furent éloignés, Caïn se jeta sur Abel et le tua.

38. Alors le Seigneur apparut à Caïn, et lui dit : " Où est votre frère ? " Caïn répondit : " Je ne sais ; suis-je donc le gardien de mon frère ? "

(1) Reproduit, avec permission, de l'Explication littéraire et sommaire du Catéchisme, par M. l'abbé Lasfargues.



M. J.-P. RUEL

Nommé inspecteur d'écoles le 23 février 1882

M. Ruel est né à Saint-Charles-de-Bellechasse le 10 septembre 1848. Il fit un cours complet au séminaire de Québec d'où il sortit avec le titre de Bachelier ès-sciences. M. Ruel passa ensuite deux ans à l'École normale Laval en qualité de maître d'études et de professeur suppléant après le départ de M. Thibault. Il dirigea l'École modèle de Carleton, Baie-des-Chaleurs, durant sept ans avec grands succès. M. Ruel a occupé plusieurs charges importantes : conseiller municipal à Saint-Charles, directeur de l'assurance Mutuelle de Montmagny. Il est commissaire de la cour supérieure pour le district de Montmagny, notaire depuis octobre 1880, et agent de trois seigneuries : Beaumont, Livandière et Saint-Michel.

Voici la délimitation du district d'inspection de M. Ruel : les comtés de Shefford et de Brome, et celui de Missisquoi, excepté les municipalités de Saint-Sébastien et Saint-Thomas-de-Clarenceville.

VIII.—PUNITION DE CAÏN

39. Dieu dit : " Caïn, qu'avez-vous fait ? le sang de votre frère que vous avez répandu, crie vers moi. La terre qui a bu le sang d'Abel ne produira rien pour vous ; vous serez errant dans le monde entier ".

40. Caïn, n'espérant point de pardon, prit la fuite.

41. Ses descendants, qui formèrent une race méchante, sont appelés par l'Écriture les *enfants des hommes*.

IX.—SETH

42. Après la mort d'Abel, Adam eut un autre fils nommé *Seth*, qui se distingua par ses *vertus*.

43. Les descendants de Seth méritèrent le titre *d'enfants de Dieu*, jusqu'au jour où, se mêlant aux *enfants des hommes*, descendants de Caïn, ils devinrent aussi méchants qu'eux.

RÉSUMÉ DE LA PREMIÈRE ÉPOQUE

I. Dieu créa le monde en six jours. Il forma le premier homme du limon de la terre et lui donna une compagne.

Adam et *Ève*, placés dans le Paradis terrestre, désobéirent à Dieu et furent chassés du Paradis. Ils devinrent sujets à la mort et furent condamnés au travail.

II. *Caïn*, fils d'Adam, tua par jalousie son frère *Abel*.

III. Les hommes se répandirent sur la terre et, dans la suite, devinrent méchants.

Questions

VII.—36. Caïn suivit-il les conseils du Seigneur ? Que dit-il un jour à son frère ?—37. Qu'arriva-t-il ensuite ?—38. Que dit le Seigneur à Caïn ? Que répondit Caïn ?

VIII.—39. Que dit encore Dieu à Caïn ?—40. Que fit Caïn ?—41. Comment l'Écriture appelle-t-elle les descendants de Caïn ?

IX.—42. Adam n'eut-il pas un autre fils après la mort d'Abel ?—43. Quel titre méritèrent ses descendants ? Jusqu'à quelle époque le méritèrent-ils ?

LANGUE FRANÇAISE

VOCABULAIRE

Cours supérieur

PROVERBES EXPLIQUÉS

Courte prière pénètre les cieux : pour être efficace, la prière n'a pas besoin d'être longue.—*Une hirondelle ne fait pas le printemps* : d'un fait isolé on ne peut pas tirer une conséquence générale.—*Jamais pluie de printemps ne passe pour un mauvais temps* : les pluies de printemps sont toujours favorables aux récoltes.—*Chacun vaut son prix* : il n'est personne qui n'ait ses qualités.—*Gagne assez qui sort de procès* : renoncer à un procès est toujours bénéfique.—*Un mauvais arrangement vaut mieux que le meilleur procès* : s'entendre, à quelque condition que ce soit, vaut mieux que plaider.—*Promettre et tenir sont deux* : il arrive souvent qu'on ne tient pas ce qu'on a promis.—*Nul n'est prophète dans son pays* : on a ordinairement moins de succès dans son pays qu'ailleurs.—*Provision, destruction* : quand on a dans un ménage une provision, on consomme plus que si on achetait à mesure, et souvent la provision se gâte.—*Qui se couche avec les chiens se lève avec les puces* : la fréquentation des méchantes gens a des suites fâcheuses et inévitables.



M. TH. TREMBLAY

Nommé inspecteur d'écoles le 27 mai 1882

M. Thomas Tremblay est né le 26 novembre 1843, à la Baie-Saint-Paul, comté de Charlevoix. Il entra à l'École normale Laval au commencement de septembre 1860, et en sortit en juillet 1863, avec un diplôme académique. D'abord professeur à l'École modèle annexe de l'École normale Laval pendant quelques mois, M. Tremblay enseigna à l'académie de la Baie-Saint-Paul, depuis 1863 jusqu'en 1882, époque où il fut nommé inspecteur d'écoles.

Voici la délimitation du district d'inspection de M. Tremblay : le comté de Charlevoix.

ORTHOGRAPHE, IDEES ET GRAMMAIRE

DICTÉES

Cours préparatoire

UN HOMME HEUREUX

Le père Paul, notre voisin, est un *heureux* homme; il habite sa maison, cultive son petit jardin, et a la chance d'avoir de bons enfants, qui lui procurent tout ce qui lui est nécessaire pour sa *nourriture* et ses vêtements. Il passe sa vie dans ces douces et tranquilles occupations: le soir, il cause avec ses *amis*, et gagne ensuite son lit content et satisfait. Quand vous verrez ce *vieillard* devant sa porte, saluez-le avec respect, car c'est un ancien soldat, un vieux serviteur de notre patrie.

EXERCICES ET ANALYSES.—*Heureux*: quel est le mot ayant le sens contraire (malheureux)—*A*: quelle sorte de mot est-ce? Indiquer le sujet et le complément direct de ce verbe?—*Nourriture*: épeler ce mot et le comparer avec nourrir, nourrice.—*Amis*: indiquer le mot ayant le sens contraire? (ennemi).—*Vieillard*: épeler ce mot; *vieux* n'a-t-il pas quelquefois le même sens; n'est-il pas employé comme substantif?

Faire une liste des adjectifs démonstratifs et une autre liste des adjectifs possessifs contenus dans cette dictée.—Faire l'analyse grammaticale des adjectifs qualificatifs.

Cours élémentaire

LA CHAUVESOURIS

La *chauve-souris* est un petit mammifère. Elle est oiseau par les ailes et souris par le corps; ses ailes ne ressemblent pas du tout cependant à celles des oiseaux; elles sont formées par ses mains dont les doigts longs et minces sont réunis par une membrane *chauve*, c'est-à-dire qui ne porte pas de plumes. Elle a de petits yeux très brillants et souvent de longues oreilles. La chauve-souris passe l'hiver *engourdie* dans les cavernes ou dans les crevasses de vieux murs. Dès les premiers beaux jours, elle sort de sa retraite; le soir, on la voit voler sans bruit de tous les côtés, *happant* les insectes, comme les hirondelles.

EXPLICATIONS DE MOTS.—*Chauve*: qui n'a plus ou presque plus de cheveux; une membrane *chauve* est celle qui est dépourvue de poils ou de plumes, comme l'aile de la chauve-souris. Les chauves-souris à longues oreilles s'appellent des *oreillardes*.—*Engourdie*: qui est privée de mouvement et de sentiment.—*Happer*: c'est l'action que font certains animaux pour saisir avidement leur nourriture ou leur proie; ainsi les hirondelles happent les mouches en volant.

EXERCICES ET ANALYSES.—Relève les participes passés contenus dans cette dictée et justifie leur orthographe.—Faire connaître les noms et pronoms faisant fonction de compléments directs.—Faire l'analyse grammaticale de la dernière phrase.

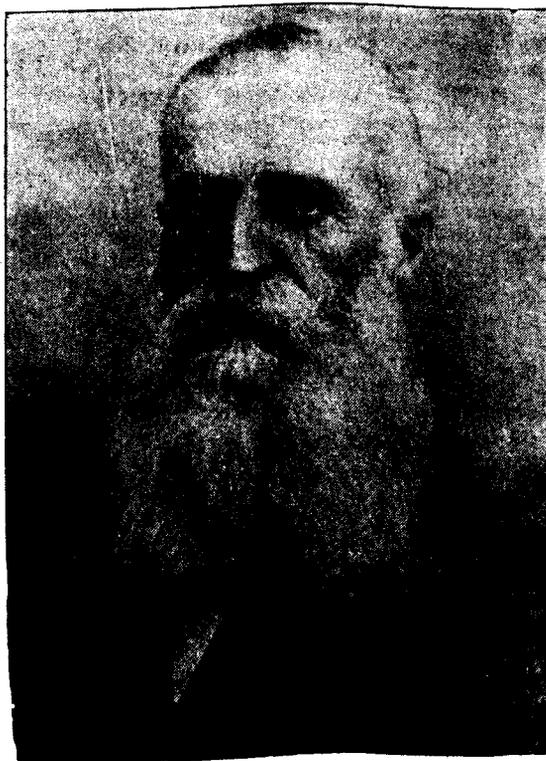
Cours moyen

LE PLUS GRAND FLEUVE DU MONDE

L'*Amazone*, que les Indiens appellent le Puissant Fleuve, est le plus grand fleuve du monde. Il prend sa source dans les Andes du Pérou et se grossit de plus de deux cents rivières, dont beaucoup sont plus considérables que le Danube ou le Rhin. Parmi celles-ci il convient de citer le Rio-Negro et le Madeira, qui rivalisent de grandeur avec le fleuve qui les absorbe. A deux cent cinquante lieues de son *embouchure*, l'*Amazone* a une largeur qui varie de sept cents à deux mille pieds. Avec une telle largeur il y a des points où une rive ne se voit pas de l'autre. Bien plus, quand on navigue à travers ces *myriades* d'îles qui encombrant le fleuve, on va de rivage en rivage sans jamais voir la terre ferme, de deux côtés en même temps. Dans les grands débordements, qui durent des semaines et des mois, les eaux très élevées de niveau couvrent de grands espaces dans les campagnes, noient les îles, s'emparent d'anciens lits abandonnés, renouvellent les marais et les lagunes

Tissot.

Exercices et analyses.—*Amazone*: dans quelle partie du monde ce fleuve coule-t-il?—*Prend*: Conjuguer le passé défini de ce verbe.—*Cents*: justifier l'accord de cet adjectif.



M. C. BOUCHARD

Nommé inspecteur d'écoles le 16 novembre 1882

M. Bouchard fut nommé temporairement, en 1881, en remplacement de M. Geo. Tanguay, inspecteur des écoles des comtés de Témiscouata et de Kamouraska. Le 16 novembre 1882, il est régulièrement nommé inspecteur des 240 écoles des comtés de Kamouraska et de Témiscouata. En 1887, il fut transféré au district de Montmagny, Bellechasse et l'Islet.

Voici la délimitation du district d'inspection de M. Bouchard : les comtés de Montmagny et de Bellechasse, et les municipalités de Sainte-Justine, Sainte-Germaine, de Sainte-Rose, dans le comté de Dorchester.

numéral.—*Celles-ci*: de quels mots ce pronom tient-il la place?—*Qui les absorbe*: faire l'analyse de ces mots.—*Embouchure*: quelle est la racine de ce mot? (bouche).—*Myriades*: comparer avec *myriamètre*.—*Noient*: conjuguer oralement le futur simple et l'imparfait du subjonctif de ce verbe.

Combien y a-t-il de propositions dans la dernière phrase? Y a-t-il une incidente? Quelle est-elle? Faire l'analyse grammaticale de la première phrase.

Cours supérieur

PREMIERS ESSAIS DE CIVILISATION DES SAUVAGES

I

Un des premiers soins du chevalier de Montmagny, quand il eut pris connaissance des affaires de son gouvernement, fut de mettre à exécution le plan qu'on avait projeté l'année précédente, de fonder un petit *séminaire* destiné à recevoir les enfants des sauvages, et dont le soin serait confié aux Pères Jésuites. On crut devoir commencer par ceux des Hurons, dont plusieurs familles venaient d'embrasser le *christianisme*; on jugea d'ailleurs que ce serait autant d'otages, qui répondraient de la fidélité de leurs parents. On invita donc les Hurons chrétiens à envoyer leurs enfants à Québec, pour y être *instruits* des principes de la religion, et *formés* aux bonnes mœurs. Ils ne firent d'abord aucune difficulté, et promirent tout; mais, quand il fut question d'exécuter leurs promesses, d'un assez grand nombre d'enfants sur lesquels on avait *compté*, à peine le P. Daniel, qui s'était chargé de les conduire, en put embarquer trois ou quatre; encore ne réussit-il à les mener que jusqu'aux Trois-Rivières, où leurs pères, les ayant rencontrés, les lui enlevèrent, quoiqu'ils eussent *consenti* à leur départ. Cette conduite, au reste, ne surprit point le missionnaire, qui connaissait l'attachement extrême de ces barbares pour leurs enfants, et leur répugnance *invincible* à s'en séparer.

II

Les missionnaires profitèrent des afflictions temporelles que le ciel envoyait aux Hurons pour faire *fructifier* parmi eux la semence de l'évangile. Le *commandeur* de Sillery goûta fort le projet que les Jésuites lui communiquèrent, d'une peuplade sauvage qui ne fut *composée* que de chrétiens et de *prosélytes*, et où ils fussent également à l'abri et *des insultes* des Iroquois, par le prompt secours que les Français pourraient leur porter, et *des rigueurs* de la famine, par le soin que l'on prendrait de leur faire cultiver la terre. L'année 1638, douze familles chrétiennes très nombreuses prirent possession de l'*emplacement* qu'on leur avait *destiné* à quatre milles de Québec, et qui prit le nom de Saint-Joseph de Sillery. Elles n'y furent pas longtemps *les seules*, et en peu d'années, cette habitation devint une grosse peuplade, composée de chrétiens fervents, qui dénichèrent un assez grand *terrain*, et s'accoutumèrent peu à peu à tous les devoirs de la société civile. Le voisinage de Québec, et la conduite édifiante de ses citoyens, ne servirent pas peu à former les nouveaux habitants de Sillery dans la piété, et à leur inspirer une sorte de *police* proportionnée à leur génie; car on doit rendre cette justice à la colonie de la Nouvelle-France, que la source de presque toutes les familles qui sont venues s'y établir, est pure, et n'a aucune de ces taches que *l'opulence* ne réussit pas toujours à effacer.

L'abbé C.-H. LAVERDIÈRE.

I.—*Explications et exercices*.—*Fut*: à quel temps? *puissé déterminé*. Indiquez les différentes manières d'écrire ce mot: je *fus*, tu *fus*, il *fut*. Je ne croyais pas qu'il *fût* parti (subj.). Il *fût* (serait) revenu, si on ne l'avait retenu (conditionnel); *fût*, nom commun, un *fût* de vin (tonneau), un *fût* de colonne (la partie cylindrique entre la *base* ou *dé* et le *chapiteau* ou *tête*). Quel est le sujet de ce verbe? *Un* (soin) des premiers soins...—*Séminaire*: (du latin *seminarium*) ce mot a le même sens que *pépinière* employé au sens figuré: c'est un collège où les élèves (comparés à de jeunes plantes) reçoivent l'instruction qui les prépare aux *professions*, surtout à l'*état ecclésiastique*.—*Christianisme*: doctrine de Jésus-Christ suivie par les *chrétiens*. Donnez quelques autres mots de formation semblable: *Judaïsme*, *Juda*, *juif*; *Mahométisme*, *Mahomet*, *mahomélan*; *Arianisme*, *Arius*, *arien*; etc.—*instruits*: Justifiez le pluriel? ce mot est *attribut* de *enfants*: on pourrait dire *pour* qu'ils y soient *instruits*.—*formés*: même remarque.—*Compté*: pourquoi invariable? Il n'y a pas de compl. direct. On ne compte pas *quelque chose*, mais on compte *sur quelque chose*, c'est-à-dire: on *fonde* des *espérances* sur...—à peine le P. Daniel..... *embarquer trois ou quatre*: faites trouver l'ordre logique. Le P. Daniel, qui s'était chargé de les conduire, *put* à peine en (des enfants) *embarquer trois ou quatre*.—*les ayant rencontrés*: ayant rencontré les (pères).—*consenti*: pas de compl. dir.—*invincible*: quelle différence avec *invaincu*? *invincible* signifie



M. B. LIPPENS

Nommé inspecteur d'écoles le 16 novembre 1882

M. Bernard Lippens est natif de Belgique. Il vit le jour à Landegem, Flandre, en 1850. A l'école de son village, il se remarqua par son amour de l'étude, et l'inspecteur du district le fit admettre à l'École normale de Gand. Après un cours de trois années, il obtint son brevet *avec grande distinction*, et devint instituteur dans une des écoles de Bruxelles. Il fit un long voyage en Allemagne pour compléter ses études pédagogiques. Arrivé à Québec en 1872, il donna des leçons dans les institutions et les familles privées jusqu'en 1880, époque à laquelle il fut nommé conférencier agricole. Enfant du pays classique de la culture intensive, fils de jardinier, M. Lippens s'est toujours vivement intéressé aux questions agricoles, et a pris une large part au mouvement de progrès qui s'est opéré il y a quelques années, par ses conférences et ses écrits.

M. Lippens a des connaissances universelles; il possède quatre langues, qu'il parle et écrit avec la même facilité. Comme conférencier, il occupe une place distinguée parmi nos hommes de lettres. Il a contribué, presque toujours sous l'anonyme, à un grand nombre de journaux et de publications diverses.

Voici la délimitation du district d'inspection de M. Lippens: les comtés de Verchères, Chambly et Richelieu et municipalités de Saint-Michel et de Saint-David, dans le comté d'Yamaska.

absolument qui ne peut être vaincu ; *invaincu* signifie seulement qui n'a pas été vaincu (mais qui pourrait l'être).

II.—*Explications et exercices.*—*fructifier* (porter des fruits) au moyen du suffixe *fier*, faire les verbes des mots *bon, gratis, saint, identique, rameau, etc., bonifier, gratifier, sanctifier, identifier, ramifier, etc.*—*Commandeur* : un des degrés dans un ordre de chevalerie. M. de Sillery n'était pas simple *chevalier*, il était *commandeur* dans l'ordre de Malte.—*fût composée* : justifiez l'accent circonflexe ? 2e forme du passé conditionnel : on peut dire *qui ne serait composée.*—*prosélytes* : nouveaux convertis ; on emploie aussi ce mot dans le sens de partisans d'une doctrine.—*et des insultes... et des rigueurs* : ces deux termes sont *compl. déterminatifs* du mot *abri*. Le double emploi de la conjonction *et* a pour but d'attirer davantage l'attention sur chaque complément.—*L'année 1638* : faites écrire en toutes lettres : *mil six cent trente-huit*. On écrit *mil* dans les dates de *l'ère chrétienne seulement* lorsque le mot *mil* est suivi de *centaines* : l'an *mille deux* ; l'an *mil cent trois* de J.-C.—*de l'emplacement* : donnez un terme équivalent ? *de l'endroit* ; un autre ? *du lieu.*—*avait destiné* : justifiez l'orthographe du participe ? s'accorde avec *qu'* (emplacement) du masc. sing.—*les seules* : attribut de *elles.*—*terrain* : indiquez le sens des mots *terre, terrain, terroir* ? *terre* est un terme général par lequel on désigne le *globe* que nous habitons, on l'emploie aussi pour désigner la *partie arable* (cultivable) du globe ; *terrain* désigne un *espace limité* de terre ; *terroir* s'emploie lorsqu'on veut indiquer les *propriétés spéciales* d'une terre en agriculture : tel *terroir* excellent pour les céréales, ne sera pas bon pour la vigne ; l'avoine viendra dans un *terroir* où le froment réussirait mal.—*police* : ensemble de réglemens qui maintiennent l'ordre dans la société, dans un pays, dans une ville. Cette *police* est plus ou moins parfaite selon le degré de civilisation d'un peuple.—*opulence* : richesse abondante.

On pourra étudier tous les verbes de la seconde dictée, comme nous le faisons ici pour les plus difficiles :

1° *Profitèrent* (profiter) intransitif, *ne peut avoir* de compl. direct.

2° *Envoyait* (envoyer) transitif *a un compl. direct que mis pour afflictions.*

3° *Faire fructifier* ordinairement *faire* suivi d'un *infinitif* est considéré comme un seul verbe, chaque verbe perd alors son *sens ordinaire*, et le *verbe composé* formé par les deux a un *sens* particulier qui lui est propre. On trouve plus bas *faire cultiver* comme exemple. Dans *faire fructifier* les deux verbes sont distincts : on ne *fait pas fructifier quelque chose*, mais on *fait que quelque chose fructifie* (porte des fruits) on *rend quelque chose fructifiant* ; *faire* la semence *fructifier*, c'est-à-dire *rendre* la semence *fructifiante*.

4° *Fût composée* (être composée) v. passif le *sujet* ne fait pas l'action mais la *souffre*. Ce sont les *chrétiens* qui *composent* la *peuplade*, comme on le voit en tournant *composer* à la voie active.

5° *Devient* (devenir) verbe substantif (être peu à peu) l'habitation *fut peu à peu* une *peuplade* (attribut).

6° *S'accoutumèrent* (s'accoutumer) verbe réfléchi *accidentellement* (il ne l'est pas toujours), transitif il a pour compl. direct *s'* mis pour *eux-mêmes*.

N. B. Le maître *ne doit pas* expliquer tout cela lui-même ; mais le *tirer* pour ainsi dire des *élèves*, les amenant à le trouver par des questions qui provoquent les réponses. Il faut en cela exercer le *jugement* et non la *mémoire seule*.

H. NANSOT.

ANALYSE

Un favori du sultan jeta une pierre à un pauvre derviche qui lui avait demandé l'aumône.

I

Dans cette phrase il y a deux propositions :

1ère Proposition : Un favori du sultan jeta une pierre à un pauvre derviche.

sujet	Un favori du sultan.
verbe	jeta.
compl. dir.	une pierre.
compl. ind.	à un pauvre derviche.

2e Proposition : qui lui avait demandé l'aumône.

sujet	qui
verbe	avait demandé.
compl. dir.	l'aumône.
compl. ind.	lui.



M. J.-G. MCGOWN

Nommé inspecteur d'écoles le 4 mai 1888.

M. McGown est né à Saint-Ambroise-de-Kildare, le 14 mars 1847. Il fit ses études classiques au collège Joliette. Il fut professeur au collège de Rigaud de 1866 à 1867. En 1868, M. McGown vint à la défense des Etats pontificaux. Revenu au pays après le siège de Rome, en novembre 1870, avec le grade de sous-officier aux zouaves pontificaux, il est admis au Barreau en janvier 1876. Professeur de droit à l'Ecole polytechnique en 1878-79, puis professeur à l'Académie commerciale catholique jusqu'en 1888.

Voici la délimitation du district d'inspection de M. McGown : les comtés d'Hochelaga et de Laval, et la cité de Montréal.

II

Un	Adj. num. card. m. s. dét. favori.
favori	n. comm. m. s. sujet de jeta.
du (pour de le)	art. comp. m. s. dét. sultan.
sultan	n. comm. m. s. compl. dét. de favori.
jeta	v. act. 1ère cong. rég. ind. pas. déf. 3e p. s. qui a pour sujet favori.
une	adj. num. card. f. s. dét. pierre.
pierre	n. comm. f. s. compl. dir. de jeta.
à	prép. fait rapp. pierre à derviche.
un	adj. num. card. m. s. dét. derviche.
pauvre	adj. qual. m. s. qual. derviche.
derviche	n. comm. m. s. compl. ind. de jeta.
qui	pro. rel. 3 p. m. s. ant. derviche et suj. de avait demandé.
lui	pro. pers. 3 p. m. s. compl. ind. de avait demandé.
avait demandé	v. act. 1ère cong. rég. ind. plus-que-parfait 3e pers. s. qui a pour sujet qui.
l' (mis pour la)	art. simpl. f. s. dét. aunnône.
aunnône	n. comm. f. s. compl. dir. de avait demandé.

INVENTION

1° Remplacer MOI, TOI, SOI par, ME, TE, SE, etc., dans l'exercice suivant :

Le passant regarde *toi* et arrête *lui* devant ta maison. — Cette calomnie atteint *moi* et fait beaucoup de mal à *moi*. — Le facteur apporte à *moi* une lettre. — Ce malade plaint *lui* sans cesse et demande à *moi* des remèdes. — La soupe trop chaude a brûlé *moi* à la bouche. — Les chevaux promènent *eux* dans la prairie. — Portez à *eux* ce sac de blé et vous rapporterez à *moi* l'argent que l'on donnera à *vous*. — Tes maîtres grondent *toi* souvent, parceque tu désobéis à *eux*.

2° Copier et distinguer LE article et LE pronom.

Quand le soleil brille, je le vois à travers ma fenêtre. — Le limaçon marche lentement, vous le voyez à peine avancer. — Mon père est absent, je l'attends la semaine prochaine ; je vous l'amènerai dès qu'il sera arrivé. — Le grand jour approche, je vous le dis très sérieusement. — Si le garde vous aperçoit dans ce verger, il le fera savoir à vos parents. — Voici un franc ; prends-le et emploie-le comme tu voudras. — Le vent souffle dans la campagne, écoute-le passer et repasse à travers le vallon. — Ce chemin conduit à la ville, je le suivrai demain.

3° Composer trois phrases dans chacune desquelles *la* soit employé comme article et comme pronom.

RÉDACTION

SUJET : *Matériaux et outils* dont se servent les ouvriers du village.

PLAN. — 1. Menuisier : meubles en bois, outils. 2. Charron : instruments aratoires, outils. 3. Forgeron : fer, acier, outils. 4. Cordonnier : chaussures, outils. 5. Maçon : bâtiment, outils. 6. Vitrier. Peintre, etc.

DÉVELOPPEMENT. — Le menuisier fabrique des meubles en bois tels que tables, chaises, armoires, lits, etc. Il lui faut des scies, des rabots, des ciseaux, un vilebrequin, des mâches, un trusquin, un serre-joint, une équerre, une gouge, un établi, un valet.

Le charon se charge de fabriquer les instruments aratoires. Outre les outils du menuisier, il possède une biseau, un bec-d'âne, des tarières, une hache.

Le forgeron travaille le fer et l'acier. Dans sa forge nous rencontrons un fourneau, une enclume, des marteaux, un étai, des limes, une filière, des tenailles, des burins, des clefs.

Le cordonnier confectionne les chaussures et utilise le cuir, le chanvre, la poix, les chevilles, les clous. Ses outils sont : le compas, le tranchet, l'alène, le marteau, les pinces, le pose-œillets, les formes, l'astic.

Lorsque le maçon construit une maison, il emploie des pierres, des briques, du mortier ; et se sert de la truelle, du marteau, des ciseaux, du niveau, du fil à plomb.

Le vitrier fixe les carreaux des fenêtres au moyen de mastic. Pour couper le vert il se sert d'un diamant.

Le peintre pose les couleurs et vernis à l'aide de brosses et de pinceaux.

Remarques : Varier suivant les localités.

(L'instituteur aura soin (autant que possible) de montrer en nature ou en image tous les outils énumérés dans ce travail).



M. M.-J. CUROT

Nommé inspecteur d'écoles le 8 juillet 1882.

M. M.-J. Curot est né à Sainte-Philomène, comté de Châteauguay. Il fit ses études primaires à l'école modèle de Saint-Joachim. A 14 ans il entra à l'École normale Jacques-Cartier et en sortit après 4 ans avec un brevet académique de première classe, anglais et français. M. Curot est un sténographe diplômé et appartient à l'Institut sténographique des "Deux-Mondes", à Paris.

De 1880 à 1892 il enseigna successivement à l'académie du village Saint-Jean-Baptiste de Montréal, à l'école Belmont et à l'école Champlain, Montréal.

Voici la délimitation du district d'inspection de M. Curot : les comtés de Stanstead et de Compton, et les municipalités de Lambton, Saint-Evariste, Saint-Honoré, Saint-Sébastien, Sainte-Agnès, Saint-Samuel, et les cantons de Dorset, de Marlow et de Risborough, dans le comté de Beauce.

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

(Tous droits réservés)

Questionnez les élèves à tour de rôle; — ne permettez pas aux élèves de répéter votre question avant d'y répondre; — donnez à chaque élève un temps raisonnable pour trouver la réponse; — énoncez votre question brièvement, clairement et rapidement

Dites : 3 et 5 ? R. 8, — et 6 ? R. 14, — et 7 ? R. 21, — et 8 ? R. 29, — et 9 ? R. 38, — et 10 ? R. 48, — et 11 ? R. 59, — et 12 ? R. 61.

Dites : 3 et 6 ? R. 9, — et 7 ? R. 16, — et 8 ? R. 24, — et 9 ? R. 33, — et 10 ? R. 43, — et 11 ? R. 54, — et 12 ? R. 66.

Dites : 3 et 7 ? R. 10, — et 8 ? R. 18, — et 9 ? R. 27, — et 10 ? R. 37, — et 11 ? R. 48, — et 12 ? R. 60.

Dites : 3 et 8 ? R. 11, — et 9 ? R. 20, — et 10 ? R. 30, — et 11 ? R. 41, — et 12 ? R. 53.

Dites : 3 et 9 ? R. 12, — et 10 ? R. 22, — et 11 ? R. 33, — et 12 ? R. 45.

De quel nombre faut-il retrancher \$248 pour avoir \$375 ? Rép. \$623.

Un homme a déposé à la banque \$6348 et en a retiré ensuite \$3529 ? combien lui reste-t-il à la banque ? Rép. \$2819.

Dans une main de papier il y a 24 feuilles ; combien y en a-t-il dans 235 mains ? Rép. 5640.

Lorsque la farine coûte \$6 le baril, combien de barils pourra-t-on acheter avec \$4938 ? Rép. 823.

FRACTIONS

MULTIPLICATION

1° Une pomme et une pomme, combien ? Rép. 2 pommes.

2° Deux fois une pomme, combien ? Rép. 2 pommes.

3° Une orange et une orange, combien ? Rép. 2 oranges.

4° Deux fois une orange; combien ? Rép. 2 oranges.

5° Un tiers ($\frac{1}{3}$) et un tiers ($\frac{1}{3}$), combien ? Deux tiers ($\frac{2}{3}$).

6° Deux fois $\frac{1}{3}$? Rép. $\frac{2}{3}$.

7° Un cinquième ($\frac{1}{5}$) et un cinquième ($\frac{1}{5}$), combien ? Rép. Deux cinquièmes.

8° Une pomme et une pomme et une pomme, combien ? Rép. Trois pommes.

9° Trois fois une pomme, combien ? Rép. Trois pommes.

10° $\frac{1}{4}$ et $\frac{1}{4}$ et $\frac{1}{4}$, combien ? Rép. $\frac{3}{4}$.

11° Trois fois $\frac{1}{4}$, combien ? Rép. $\frac{3}{4}$.

12° $\frac{1}{5}$ et $\frac{1}{5}$ et $\frac{1}{5}$, combien ? Rép. $\frac{3}{5}$.



M. T. BEAULIEU

Nommé inspecteur d'écoles le 11 novembre 1887

M. Théophile Beaulieu est né à l'Isle-Verte, le 10 avril 1857. Il fit ses études à l'École normale Laval, et en 1879, obtint son brevet académique. Il enseigna pendant huit ans.

M. Beaulieu fit un voyage en Europe en 1889, et visita les principales écoles primaires de Paris pour se mettre au courant des nouvelles méthodes d'enseignement. A son retour, il s'efforça de faire profiter du fruit de ses études les écoles confiées à ses soins.

Voici la délimitation du district d'inspection de M. Beaulieu : le comté de Témiscouata, les municipalités de Saint-Alexandre et de Poliénégamook, dans le comté de Kamouraska, et les écoles de Saint-Simon et de Saint-Mathieu-de-Rioux, dans le comté de Rimouski.

13° Trois fois $\frac{1}{6}$, combien ? Rép. $\frac{3}{6}$.

14° Deux plumes et deux plumes et deux plumes, combien ? Rép. 6 plumes.

15° Trois fois 2 plumes, combien ? Rép. 6 plumes.

16° $\frac{2}{7}$ et $\frac{2}{7}$ et $\frac{2}{7}$, combien ? Rép. $\frac{6}{7}$.

17° Trois $\frac{2}{7}$, combien ? Rép. $\frac{6}{7}$.

18° $\frac{5}{8}$ et $\frac{5}{8}$ et $\frac{5}{8}$, combien ? Rép. $\frac{15}{8}$ ou $1\frac{7}{8}$.

19° 3 fois $\frac{5}{8}$, combien ? Rép. $\frac{15}{8}$ ou $1\frac{7}{8}$.

Lorsque les élèves comprennent que la multiplication n'est qu'une manière abrégée d'additionner, on leur demande d'énoncer eux-mêmes la règle à suivre dans la multiplication d'une fraction par un nombre entier. Ils n'éprouveront aucune difficulté à la trouver.—Règle pour multiplier une fraction par un nombre entier, on multiplie le numérateur seul par le nombre entier, sans changer le dénominateur.

PERCENTAGE

RENTES SUR L'ÉTAT

(Suite)

Ici, au Canada, on donne au titre de rente le nom de DÉBENTURE. Les compagnies de chemins de fer et de navigation, les municipalités, etc., empruntent de la même manière que les gouvernements.

Voici ce que dit un journal de la ville de Québec au sujet d'un emprunt que cette ville vient de contracter :

“ DU 4 POUR CENT A 106.83 ”

“ Il y a quelque temps la cité de Québec mettait sur le marché \$250 000 de débetures qu'elle avait été autorisée à émettre pour diverses améliorations importantes : élargissement et prolongement de quelques-unes des principales rues, etc.

Ces débetures qui portent 4 pour cent d'intérêt, et sont remboursables en 30 ans, ont été prises en bloc par la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec, à \$6.83 de prime.

C'est-à-dire que pour \$250,000 de bons, la cité va toucher \$267,075.

Ou encore, que pour chaque \$100 qu'elle s'engage à payer dans 30 ans, elle touche \$106.83.”

Dans le prochain numéro nous donnerons des problèmes sur les rentes.

ALGÈBRE

INTRODUCTION

Ces exercices sont gradués de manière à servir de trait d'union entre l'arithmétique et l'algèbre

NOTE.— On nous a fait remarquer une erreur dans la donnée du problème 24, livraison d'avril. Au lieu de 4 heures, à la troisième ligne, lisez 5 heures.

25° Une montre marque 5 heures ; à quelle heure les deux aiguilles se rencontreront-elles ?

Solution :

(Pour bien comprendre la solution il faut se rappeler que pendant que la grande aiguille parcourt 60 divisions de minute du cadran, la petite en parcourt 5, c'est-à-dire que le grand parcourt 1 division dans le temps que la petite met à parcourir $\frac{5}{60}$ ou $\frac{1}{12}$ de division).



M. L.-AMÉDÉE TANGUAY

Nommé inspecteur d'écoles le 22 novembre 1887

M. L.-Amédée Tanguay est né le 12 octobre 1856, à Saint-Gervais. Il est le fils de M. Georges Tanguay, ancien inspecteur du comté de Témiscouata. En 1872, il entra à l'École normale Laval et en sortit en 1876 avec un diplôme modèle. M. Tanguay a été dans l'enseignement actif pendant neuf ans.

Voici la délimitation du district d'inspection de M. Tanguay : le comté de Beauce, excepté les municipalités de Lambton, Saint-Evariste, Saint-Honoré, Saint-Sébastien, Sainte-Agnès, Saint-Samuel, les cantons de Dorset, de Marlow et de Risborough ; les municipalités de Saint-Alphonse, de Sacré-Cœur-de-Marie, dans le comté de Mégantic, et celles de Saint-Prospère et de Saint-Zacharie, dans le comté de Dorchester.

Soit x le nombre de minutes après 5 heures.

Alors pendant que la grande aiguille parcourra x divisions de minutes, la petite parcourra $x-25$.

Le nombre de divisions parcourues par la petite aiguille dans un temps donné étant $\frac{1}{2}$ du nombre parcourues par la grande, il s'ensuit que $x-25$ est $\frac{1}{2}$ de x ou autrement que x est 12 fois $x-25$.

On a donc $x-25 = \frac{x}{2}$.

Multipliant par 2 on a $2x-50=x$

Transposant on a $2x-x=50$

$$x=50$$

$$x=27\frac{3}{4}$$

Rép. 5 heures $27\frac{3}{4}$.

PREMIERS ÉLÉMENTS DE GÉOMÉTRIE PRATIQUE

NOTIONS PRÉLIMINAIRES

Le premier carré (*fig. 1*) a un pouce de côté 
 Fig. 1

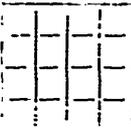
On dit que sa superficie ou sa surface est 1 pouce. Son *périmètre* est 4 pouces. Le **périmètre** est la somme des côtés. Le périmètre est composé de lignes.

Le carré (*fig. 2*) a 2 pouces de côté 
 Fig. 2

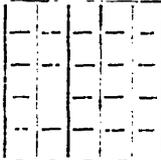
On peut avec ce carré en faire quatre comme le premier. Sa surface est donc de quatre pouces. Son périmètre a huit pouces.

Le carré (*fig. 3*) a 3 pouces de côté 
 Fig. 3

On peut avec ce carré en faire 9 comme le premier. Sa surface est donc de 9 pouces. Son périmètre a 12 pouces.

Le carré (*fig. 4*) a 4 pouces de côté 
 Fig. 4

On peut avec ce carré en faire 16 comme le premier. Sa surface est donc de 16 pouces. Son périmètre est de 16 pouces.

Le carré (*fig. 5*) a 5 pouces de côté 
 Fig. 5

On peut avec ce carré en faire 25 comme le premier. Il a donc une superficie de 25 pouces. Son périmètre est de 20 pouces.



M. J.-N. BELLEROSE

Nommé inspecteur d'écoles le 3 juillet 1892

M. J.-N. Bellerose est né à Berthier, en haut, le 23 décembre 1840. Il passa les premières années de sa jeunesse à des travaux de pêche sur le lac Michigan, et aux durs labeurs de *briquerie* aux Etats-Unis. M. Bellerose rentra à l'École normale Jacques-Cartier en 1864, et en sortit deux ans plus tard avec un brevet académique. Il enseigna ensuite durant 17 ans. Tout en faisant l'école, M. Bellerose se prépara au notariat et fut admis à la pratique de cette profession en 1875.

Voici la délimitation du district d'inspection de M. Bellerose : le comté d'Arthabaska, excepté les écoles de Sainte-Clotilde, Saint-Albert, Sainte-Elisabeth, Saint-Médard et Tingwick ; les municipalités de Saint-David et de Saint-Michel, et Sainte-Marie, dans le comté de Nicolet, et les municipalités de Saint-Alphonse, Saint-Adrien, Saint-Ferdinand, Sainte-Sophie, dans le comté de Mégantic.

En examinant ces différents carrés on trouve facilement la règle à suivre pour trouver la surface d'un carré.

Règle.—*La surface d'un carré s'obtient en multipliant le côté par lui-même.*

En examinant ces différents carrés on trouve facilement la règle à suivre pour trouver le périmètre d'un carré.

Règle.—*Le périmètre d'un carré s'obtient en multipliant le côté par quatre.*

1° Quelle est la surface en pieds d'un carré qui a 1 pied de côté ?

Solution.— $1 \times 1 = 1$ pied.—Rép.

2° Quelle en est la surface en pouces ?

Solution.—Le côté du carré a 1 pied ou 12 pouces.

$12 \times 12 = 144$ pouces.—Rép.

Donc une superficie de **144 pouces** est équivalente à une superficie **d'un pied**.

3° Quel est le périmètre d'un carré qui a 1 pied de côté ?

Solution.— $1 \times 4 = 4$ pieds.—Rép.

4° Quel en est le périmètre en pouces ?

Solution.— $12 \times 4 = 48$ pouces.—Rép.

5° Quelle est la surface en pieds d'un carré qui a $1\frac{1}{2}$ pied de côté ?

Solution.— $1\frac{1}{2} \times 1\frac{1}{2} = 2\frac{1}{4}$ pieds.—Rép.

6° Quelle en est la surface en pouces ?

Solution.— $18 \times 18 = 324$ pouces.—Rép.

7° Quel en est le périmètre en pieds ?

Solution.— $1\frac{1}{2} \times 4 = 6$ pieds.—Rép.

8° Quel en est le périmètre en pouces ?

Solution.— $18 \times 4 = 72$ pouces.—Rép.

9° Quelle est la superficie en pieds, d'un carré qui a $1\frac{3}{4}$ pied de côté ?
Rép. $3\frac{1}{4}$.

10° Quelle en est la superficie en pouces ? Rép. 441 pouces.

11° Quel en est le périmètre en pieds ? Rép. 7 pieds

12° Quel en est le périmètre en pouces ? Rép. 84 pouces.

J. AHERN.



M. J.-Z. DUBEAU

Nommé inspecteur d'écoles le 8 juillet 1892

M. Joseph-Zoël Dubeau est né à Sainte-Croix, comté de Lotbinière, le 24 juin 1861. Il fit ses études à l'École normale Laval où il obtint un brevet d'académie. En 1884, il prit la direction de l'École modèle de Sainte-Famille, L.-O. : il accepta aussi, la même année, les charges de secrétaire de conseil de paroisse, de conseil de comté et de Société d'agriculture, charges qu'il abandonna après sa nomination d'inspecteur d'écoles en 1892. En 1890, il subit avec distinction l'examen requis pour l'inspectorat.

Voici la délimitation du district d'inspection de M. Dubeau : le comté de Kamouraska, excepté les municipalités de Saint-Alexandre et de Pohénégamook, et le comté de l'Islet.

TENUE DES LIVRES

(Droits réservés)

POINTS DE RESSEMBLANCE ENTRE LE COMPTE DE CAISSE ET LE COMPTE D'EFFETS A RECEVOIR

(Billets recevables)

- | | |
|---|---|
| <p>1. Caisse et Effets à recevoir sont débités : le premier de l'argent que le propriétaire place dans le commerce en commençant ; le deuxième des effets à recevoir que le propriétaire place dans le commerce en commençant.</p> <p>2. Caisse et Effets à recevoir sont débités : le premier de l'argent reçu pendant le cours des affaires ; le deuxième de la valeur des effets à recevoir reçus.</p> | <p>Caisse et Effets à recevoir sont crédités : le premier des sommes déboursées ; le deuxième des effets à recevoir dont le propriétaire a disposé.</p> |
|---|---|

Comme il est impossible de disposer d'un effet à recevoir avant de l'avoir reçu, il est évident que la première écriture au compte d'Effets à recevoir doit être au débit.

Le total du **crédit** de la Caisse ne doit jamais être plus fort que le débit parce qu'on ne peut déboursier plus d'argent qu'on en a reçu.

Le total du **crédit** d'Effets à recevoir ne doit jamais être plus fort que le débit parce qu'on ne peut disposer d'un plus grand nombre de billets qu'on en a reçu.

Lorsqu'il y a une **différence** entre les totaux des deux côtés de la *Caisse*, cette différence est **la balance en caisse** ; elle forme partie de l'actif.

Lorsqu'il y a une différence entre les totaux des deux côtés du compte d'*Effets à recevoir*, cette différence est ce qui nous est dû sur effets à recevoir ; elle forme partie de l'actif.

J. AHERN.

VARIÉTÉS

LE PATER

(Suite)

SCÈNE CINQUIÈME

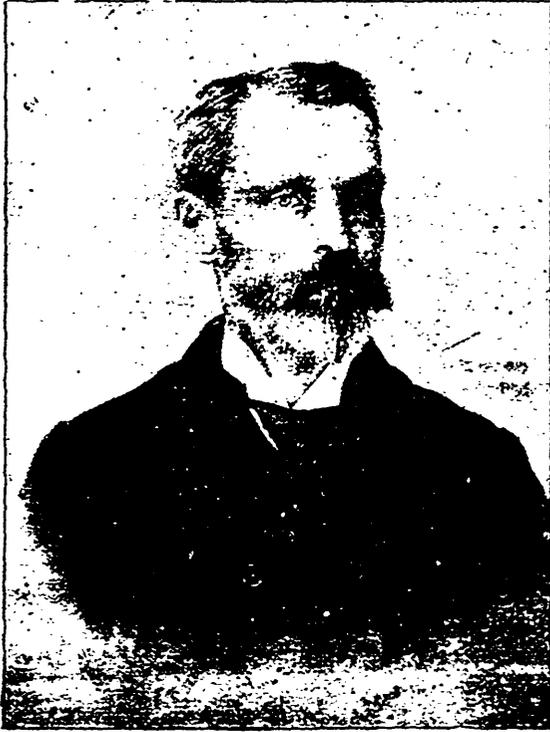
Mlle ROSE, seule.

Ma prière, je l'ai bien des fois commencée,
 Cette nuit, et n'ai pu la finir. . . Ma pensée
 Était pleine de haine et de rébellion. . .
 Prier ! Le puis-je ? Encore une fois, essayons !

(Elle prend son chapelet et commence à réciter le " Pater Noster ").

" Notre père qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive, que votre volonté soit faite sur la terre " . . .

Ces mots m'ont déjà mis au cœur une tempête.
 Puis-je dire : O mon Dieu, ta volonté soit faite ?



M. J.-O. THIBAUT

Nommé inspecteur d'écoles le 8 juillet 1892

M. J.-O. Thibault est né aux Eboulements, comté de Charlevoix, le douze novembre 1849. En septembre 1867, à l'âge de 17 ans, il entra à l'École normale Laval, et en sortit deux ans plus tard muni d'un diplôme pour école académique. Il enseigna 4 ans, à l'école modèle de Bécancour, et 12 ans à l'école modèle du village de Lotbinière, de 1879 à 91. M. Thibault subit l'examen à l'inspection le 5 juillet 1882. Toute la vie de ce zélé instituteur a été consacrée à l'enseignement et à l'inspection des écoles, cause qui lui est chère et qu'il aime franchement.

Voici la délimitation du district de M. Thibault : le comté de Champlain, excepté la municipalité de Sainte-Flore, et les écoles de Deschambault, Grondines, Saint-Casimir, Saint-Ubalde et Notre-Dame-des-Anges, dans le comté de Portneuf.

(Elle reprend avec effort).

“*Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien ; pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux*” . . .

Pardonner ? A qui donc ? A tous ces assassins !
J'en prends à témoins Dieu, la Vierge et tous les saints !
Je n'ai pas dit cela, je n'étais pas sincère.
Non, je mentais ; par tous les grains de ce rosaire.
Il me brûle les mains, ce chapelet damné !

(Elle le jette sur la table. Après un silence).

Et le curé disait : mon frère eût pardonné . . .
Mais, moi, je ne peux pas . . . Oh ! la douleur me tue !
La prière ? Encore une espérance perdue.
Je ne sais plus prier, moi, si pieuse hier,
Et je ne pourrai plus achever mon Pater.

(En ce moment un homme nu tête, en désordre, portant une veste de fédéré, à quatre galons d'argent, entre vivement au fond, par la porte du jardin ; puis après avoir regardé dans la rue, à droite et à gauche, comme pour s'assurer qu'on ne l'a pas vu entrer là, il traverse rapidement le petit jardin et s'arrête sur le seuil de la chambre).

SCENE SIXIEME

Mlle ROSE, JACQUES LEROUX

JACQUES LEROUX, *d'une voix défaillante*

Asile !

Mlle ROSE, *avec un cri de surprise épouvantée.*

Ah !

JACQUES LEROUX

Voulez-vous me cacher ? Oh ! par grâce !
J'ai pu leur échapper, ils ont perdu ma trace.
Personne ne m'a vu lorsque je suis entré.
Voulez-vous me donner asile ?

Mlle ROSE, *à part*

Un fédéré !

Ici ! chez moi !

JACQUES LEROUX

Je suis un vaincu qui se sauve !
Pitié ! Je suis traqué comme une bête fauve,
Avec ces Versaillais toujours sur mes talons.
S'ils me prennent, portant cette veste à galons,
Tout est dit. On me colle au mur, on me fusille.
Mais en fuyant, j'ai vu ce jardin, cette grille.
Je me suis jeté là. Les femmes ont bon cœur,
Et vous me cachez, n'est-ce pas ? . . . Oh ! j'ai peur



M. Ls-A. GUAY

Nommé inspecteur d'écoles le 26 mai 1894

M. Ls-A. Guay est né à la Baie-Saint-Paul. Il obtint, en 1868, un certificat élémentaire à l'académie de la Baie-Saint-Paul.

Dès lors, M. Guay embrassa la carrière de l'enseignement qu'il n'a jamais abandonnée, sauf deux années pendant lesquelles il essaya le commerce.

En 1872, il était admis à l'École normale Laval, d'où il sortit, en 1874, avec un diplôme modèle. Après 25 ans d'enseignement, ce vaillant instituteur obtint son brevet d'inspecteur d'écoles avec la note *avec distinction*.

Voici la délimitation du district d'inspection de M. Guay : le comté de Lotbinière et les municipalités de Sainte-Julie, Saint-Calixte, Sainte-Anastasie de Nelson, Notre-Dame-de-Lourdes, Plessisville, Inverness, Saint-Jean-Baptiste, dans le comté de Mégantic.

Que des crimes d'hier votre esprit me soupçonne.
 Je n'ai pas mis le feu, ni fusillé personne.
 Donnez-moi quelque coin où je reste terré,
 Pour un jour, un seul ! . . . Oui, demain je partirai . . .
 Je ne suis qu'un obscur combattant, sur mon âme !
 Et si vous me chassez, je suis mort ! . . . Oh ! madame,
 Un homme vous est cher, père, fils, frère, époux.
 Je vous prie, oh ! les deux mains jointes, à genoux,
 Sauvez le fugitif, le vaincu de la guerre,
 Au nom de ce mari, de ce fils, de ce frère !

Mlle ROSE

De mon frère ! . . . Debout ! l'homme ! Ecoute et conclus.
 Un frère ? j'en avais un, mais je ne l'ai plus,
 Et son nom va répondre à tout ton bavardage.
 C'était l'abbé Morel, fusillé comme otage.

JACQUES LEROUX

Je suis perdu ! Fuyons !

Mlle ROSE, *lui barrant le chemin.*

Oui, perdu, tu l'as dit.
 Perdu ! . . . Sors, si tu veux, de la maison, bandit !
 Je ne te quitte pas, je te suis dans la rue,
 J'appelle et je te montre à la foule accourue,
 Et demi-morte, avec ton couteau dans le sein,
 Je te suivrais encor, criant : " A l'assassin ! "

JACQUES LEROUX

Mais je n'en suis pas un ! J'étais aux barricades
 Et je me suis battu comme les camarades.
 Ces crimes, c'est affreux ! mais j'en suis innocent !
 Grâce !

Mlle ROSE

Quand tu prierais avec des pleurs de sang,
 Tu perdrais ton temps, va ! Que je te laisse vivre !
 Toi, l'un des meurtriers ! Je te tiens, je te livre !
 A la cour martiale ! Et que l'ordre soit bref !
 Tu me demandes grâce ! Un commandant, un chef !
 Vraiment, tu tombes mal et tu n'as pas de chance.
 Mais vois donc, tout ici m'excite à la vengeance !

(Prenant la soutane et la lui montrant)

Jusqu'à ce haillon, tiens, par mon frère porté,
 Alors qu'il prodiguait l'or de sa charité,
 A vous, les gueux, à vous assassins que vous êtes
 Te faire grâce, moi ! Tu veux rire !



M. E. BÉLAND

Nommé inspecteur d'écoles le 26 septembre 1895

M. Evariste Béland est né à la Rivière-du-Loup (en haut), comté de Maskinongé, le 19 juillet 1860. Il fit ses études à l'École normale Laval. M. Béland a enseigné à Lanthier, Manitoba, de 1881 à 1884, et à Saint-Joseph-de-Maskinongé, de 1884 à 1895.

Voici la délimitation du district d'inspection de M. Béland : la ville des Trois-Rivières, les comtés de Maskinongé et de Saint-Maurice, et la municipalité de Sainte-Flore, dans le comté de Champlain.

JACQUES LEROUX, *se redressant.*

Eh bien ! faites.

Livrez-moi, car j'ai trop supplié. J'avais tort.
Mourons en brave ! Et vous que réjouit ma mort,
Sachez donc jusqu'où va votre bonne fortune.
Je suis Jacques Leroux, membre de la Commune.

Mlle ROSE

Vous !

JACQUES LEROUX

Je n'ai pas voté les lois de sang. Parbleu !
Je haïssais d'instinct les mangeurs de bon Dieu.
Pourtant, j'ai repoussé la loi des représailles
Et je me suis battu contre ceux de Versailles.
Voilà tout ! Mais je sais à présent ce que vaut
L'hypocrite bonté du prêtre et du dévot.
Femme sans cœur, il faut qu'au moins je vous le dise.
Ceux-là qui font semblant, d'adorer dans l'église
L'innocent mis en croix qu'ils nomment Jésus-Christ,
Ignorent le pardon et livrent un proscrit !

Mlle ROSE, *à part*

Ces paroles !... C'était presque la même chose
Que disait le curé...

(La fin au prochain numéro).

FRANÇOIS COPPÉE.

SONNET

NOS CROIX

(Pour l'Enseignement primaire)

Nos pères n'eurent pas leurs noms sur parchemin ;
Ils peinaient, attendant la divine assistance,
Dans le sillon nouveau trouvaient leur subsistance,
Et ne divisaient pas l'humble graine de cumin.

En leurs cantons ruraux, sur le bord du chemin,
Ils ont planté partout, sans honte ni jactance,
De grandes croix de bois, de distance en distance,
Et semé, tout auprès, la rose et le jasmin.

Ces croix, elle sont là ; nul vent ne les renverse.
Ni cruelle saison, ni science perverse
Ne sauraient, grâce à Dieu, mordre leurs bras sacrés.

Quand on passe devant, sans rougir on salue...
Chez nous, bons campagnards à l'âme résolue,
Patriotisme et foi sont fortement ancrés.

PAMPHILE LEMAY.



M. J.-E. GENEST-LABARRE

Nommé inspecteur d'écoles le 2 novembre 1896

M. J.-E. Genest-Labarre est né à Saint-Grégoire, comté de Nicolet. Il fit un cours complet d'études au collège de Nicolet. Comprenant toute l'importance de l'instruction populaire, il ne craignit pas de consacrer sa vie à l'enseignement primaire. M. Genest-Labarre enseigna à Maskinongé de 1882 à 1890, et à Victoriaville de 1891 à 1896.

Voici la délimitation du district d'inspection de M. Genest-Labarre : les comtés de Sherbrooke, de Richmond et de Wolfe.

A TRAVERS LES BEAUX-ARTS

(Tous droits strictement réservés)

CHAPITRE QUATRIÈME

LA MUSIQUE

Le plus populaire de tous les arts, c'est la musique dont le but est de charmer l'oreille et l'esprit par des sons.

“ Sa fonction propre, dit Pellissier, est d'exprimer tous les sentiments humains avec leurs nuances les plus fugitives et de fortifier ces sentiments en les exprimant. Elle est mobile, vivante, animée, passionnée, mais très vague et tout à fait impropre à rendre la pensée.

“ Associée à la poésie dont elle partage le rythme, la musique ajoute à l'effet des vers ce qu'ajoutent à un dessin correct et bien composé la vivacité des couleurs et l'harmonie des lumières et des ombres.

“ La meilleure manière d'apprécier la musique, c'est de la déclarer bonne quand elle élève notre âme, quand elle la soustrait aux réalités vulgaires, aux sentiments bas et grossiers, quand elle la dispose à une douce mélancolie ou bien à une gaîté franche, naturelle et naïve, enfin quand elle la transporte jusqu'à la sphère des pensées les plus élevées. Toute autre musique est mauvaise”.

I

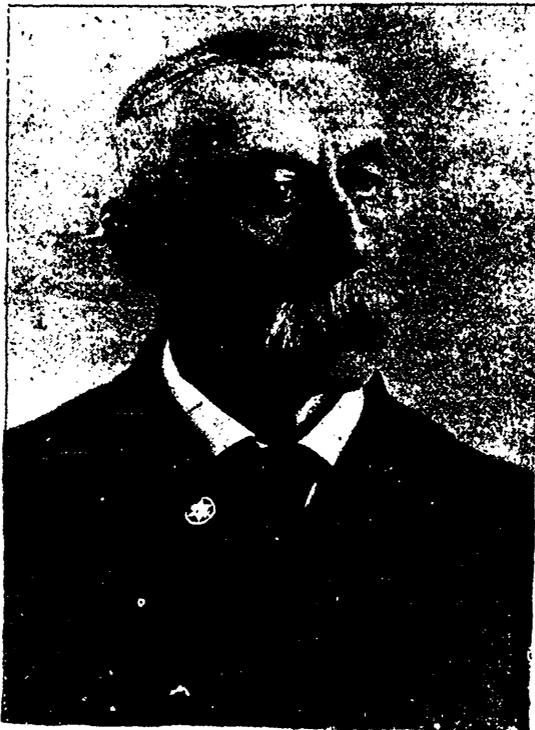
LA MUSIQUE ANCIENNE

L'histoire de la musique remonte au moyen âge. La musique dut beaucoup à Charlemagne, qui fonda la célèbre école du Palais d'Aix-la-Chapelle et d'autres écoles musicales à Metz et à Soissons. Les papes protégèrent cet art d'une manière toute spéciale. Au XIII^e siècle, les écoles de musiques religieuses se multiplient et en dehors de l'Église, il y a des essais de musique dramatiques dans les dialogues chantés qui sont comme la première forme de l'opéra-comique moderne. Jusqu'au XVI^e siècle, c'est la France qui dirige le mouvement musical. A la fin du XVI^e siècle et pendant tout le XVII^e, l'école italienne, qui eut pour ornement **Palestrina**, occupe le premier rang. “ Aussi savant que pas un de ses contemporains dans la résolution des problèmes qu'on se posait alors, Palestrina adopta pour les cérémonies de l'Église une musique simple et forte qui s'appuyait, mais sans servilité, sur le plainchant. La *Messe* dite du *pape Marcel* marque une date dans l'histoire de la musique; ce n'est pas une œuvre d'archaïsme, c'est le contraire ” (1).

Pendant le XVII^e siècle, la musique italienne domine avec **Carissimi**, **Stradella**, **Lulli**, **Traetta**, **Scarlatti**, **Leo**, **Durante**, **Poyora**, **Marcello**.

En France, Cambert, Charpentier, Mouret, Destouches, Campa, Lalande, les Couperin, Dumont, soutiennent l'honneur de leur patrie.

(1) Roger Peyre.



M. P.-A. ROY

Nommé inspecteur d'écoles le 7 août 1886.

M. P.-A. Roy est né à St-Etienne de Beaumont, comté de Bellechasse, le 12 de juillet 1839. Il suivit le cours de pédagogie de l'École normale Laval de septembre 1863 à juillet 1865, et obtint un brevet pour école modèle.

Il enseigna de septembre 1865 à juillet 1886 dans les diverses municipalités dont les noms suivent :

- A St-Gervais, comté de Bellechasse, de septembre 1865 à juillet 1866 ;
- A St-Nicolas, comté de Lévis, de septembre 1866 à juillet 1868 ;
- A Beaumont, de septembre 1868 à juillet 1870 ;
- A St-Gabriel de Brandon, comté de Berthier, de septembre 1871 à juillet 1874 ;
- A St-Joseph de Beauce, de septembre 1875 à juillet 1879 ;
- A St-Henri de Lauzon, comté de Lévis, de septembre 1879 à juillet 1883 ;
- A St-Michel de Bellechasse, de septembre 1883 à juillet 1885 ;
- A Lévis, de septembre 1885 à juillet 1886.

Il subit l'examen comme candidat à la charge d'inspecteur d'écoles les 19 et 20 décembre 1882.

Voici la délimitation des districts d'inspection de M. Roy : le comté de Québec, excepté Saint-Roch-nord ; celui de Porneuf, excepté les municipalités de Deschambault, Grondines, Saint-Casimir, Saint-Ubalde et Notre-Dame-des-Anges, et les municipalités de Laval et de Saint-Adolphe, dans le comté de Montmorency.

II

LA MUSIQUE MODERNE

Première époque

Au dix-huitième siècle, l'Italie est dépassée par l'Allemagne. **Haendel** et **Jean-Sébastien Bach** sont, avec le Français **Rameau**, les fondateurs de la musique moderne. Haendel déploie surtout son génie dans la cantate. Il a rassemblé, du moins en germe, presque toutes les formes musicales que l'avenir n'aura qu'à développer. C'est à lui que Mozart se rattache, dit Peyre, et il domine encore la musique moderne. Bach fut le membre le plus célèbre d'une famille de musiciens qui a occupé pendant plus de deux cents ans une place importante dans l'histoire de la musique en Allemagne.

Deuxième époque

Haydn (1732-1809) et **Gluck** (1714-1787) sont la gloire de cette époque. Pendant qu'Haydn constituait définitivement la grande symphonie d'orchestre, Gluck constituait à son tour le drame lyrique.

Troisième époque

Le plus complet, le plus parfait des musiciens, **Mozart** (1756-1791) personnifie à lui seul la troisième époque de la musique moderne. A l'âge de six ans, Mozart était un des premiers virtuoses de l'Allemagne et commençait à composer ; à quatorze ans il faisait représenter à Milan un opéra très sérieux, *Mithridate*. "Mozart, dit un de ses biographes, a réuni mieux qu'on ne le fit jamais, l'inspiration et la science, l'esprit et la passion, la grâce et l'émotion, la pureté du style et l'animation de la vie la plus complète, et cela tout en restant aisé et toujours musical".

Quatrième époque

Mozart fut suivi de près dans la musique symphonique par **Beethoven** (1770-1827), "qui est non seulement le plus grand des musiciens, mais un des plus grands génies de l'humanité" (1). Les symphonies de Beethoven sont le dernier mot de la musique. Et son génie se montre également dans la musique religieuse et dans la musique dramatique. "Quand on excelle dans son art, a dit La Bruyère, et qu'on lui donne toute la perfection dont on est capable, l'on en sort en quelque manière et l'on s'égale à ce qu'il y a de plus noble et de plus relevé".

"Que Beethoven s'inspire des spectacles de la nature dans sa sérénité ou ses ouvrages : qu'il nous fasse sentir avec des accents que nul n'a jamais atteints les douleurs de l'âme ou la gloire triomphante des héros ; qu'il lui arrive parfois de sourire, partout on sent une puissance qui domine tout ce qu'elle touche, partout il inspire une admiration mêlée de crainte, qui semble trop grande pour le cœur de l'homme" (2).

(1) Peyre.

(2) Peyre.



M. H. PRUD'HOMME

Nommé inspecteur d'écoles le 18 octobre 1890

M. H. Prud'homme est né à Saint-Isidore, comté de Laprairie, en 1854. En 1870, il entra à l'école Normale Jacques-Cartier et sortit quatre ans plus tard porteur d'un diplôme pour école académique. M. Prud'homme débuta dans l'enseignement à Saint-Gabriel-de-Brandon, en 1874. Il enseigna successivement aux écoles modèles de Châteauguay et de Saint-Constant jusqu'en 1890.

Voici la délimitation du district d'inspection de M. Prud'homme : les comtés de Laprairie, de Beauharnois et de Châteauguay, et les municipalités de Saint-Anicet et de Sainte-Barbe, dans le comté de Huntingdon.

Cinquième époque

Nous sommes arrivés à l'époque brillante de **Rossini** (1792-1868), **Weber** (1786-1826), **Schubert** (1797-1828), **Meyerbeer** (1794-1864), **Boïeldieu** (1755-1834), **Méhul** (1763-1817), **Cherubini** (1760-1842), **Halévy** (1799-1862), **Auber** (1782-1873), **Verdi**, etc., etc.

Sixième époque

Puis apparaît **Mendelssohn** (1809-1847) le premier des symphonistes après Beethoven ; **Schumann** (1810-1856), et **Chopin** (1810-1849).

Septième époque

(Musique contemporaine)

Dans le monde de la musique, **Wagner** (1813-1883) domine la fin du siècle. Si on excepte Mendelssohn et Schumann, il a éclipsé aussi bien ses contemporains que ses prédécesseurs immédiats. Un autre nom brille au firmament de l'art musical contemporain ; celui-là, c'est un nom français : **Gounod** (1818-1893), qui, "par ses œuvres d'une inspiration poétique et passionnée se place dans la famille des plus grands musiciens" (1).

La musique contemporaine compte encore d'autres noms que nous ne pouvons taire : **Adam**, **Ambroise Thomas**, **Félicien David**, etc., etc.

Aujourd'hui, le centre de la musique symphonique en Europe n'est plus l'Allemagne mais la France.

III

QUELQUES CHEFS-D'ŒUVRE

Palestrina—la *Messe dite du pape Marcel* ;

Haydn—les oratorios la *Création* et les *Saisons* ;

Mozart—les *Noces*, *Don Juan*, le *Requiem*, plusieurs *Symphonies* ;

Beethoven—la *Messe en ré*, *Fidélité*, les *Symphonies en ut mineur* ;

Rossini—*Tancrède*, le *Barbier de Séville*, *Otello*, *Moïse*, *Guillaume Tell* ;

Méhul—*Joseph*, le *Chant du départ* ;

Schubert—le *Roi des Aulnes*, la *Jeune religieuse* ;

Weber—*Obéron* ;

Meyerbeer—*Robert le Diable*, les *Huguenots*, le *Prophète* ;

Verdi—*Rigoletto* ;

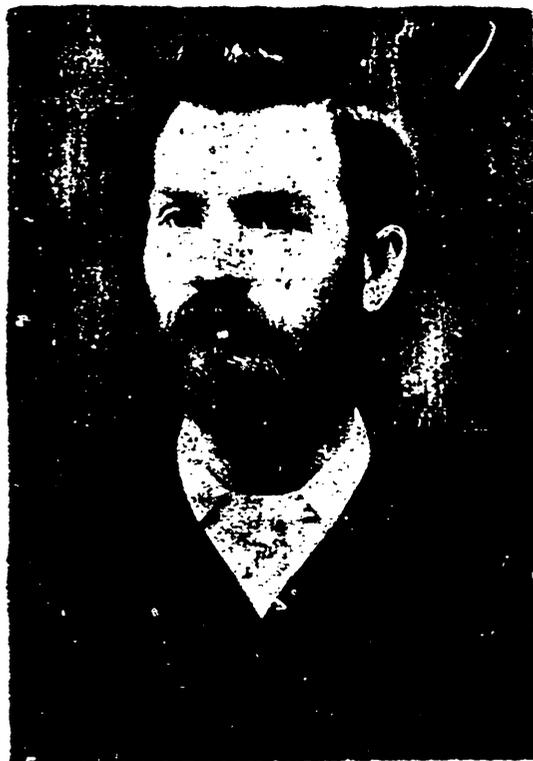
Mendelssohn—les oratorios de *Paulus* et d'*Etienne*, le *Songe d'une nuit d'été* ;

Wagner—*Tannhauser*, *Lohengrin*, la *Tétralogie du Rhin* ;

Gounod—*Faust*, *Roméo et Juliette*, *Mirville*, *Philémon et Baucis*, etc., etc.

C.-J. M.

(1) Peyre.



M. J.-A. CHABOT

Nommé inspecteur d'écoles le 30 septembre 1896

Né à Saint-Lazare le 13 mai 1863. Il fit ses études à l'École normale Laval et obtint son brevet de capacité en juin 1886.

M. Chabot a enseigné durant dix années. En 1896, il remplace M. Tremblay dans la région lointaine de la Gaspésie.

Voici la délimitation du district d'inspection de M. Chabot : le comté de Gaspé.

CHRONIQUE DU MOIS

Tout récemment, la Chambre de commerce de Montréal a offert un banquet à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

A ce banquet, l'honorable Alph. Desjardins et le Lieutenant-gouverneur lui-même ont proclamé avec force et autorité que le chef de l'exécutif provincial n'est pas un officier fédéral ni un valet du pouvoir central, mais bien " le représentant direct de l'autorité souveraine, en vertu de la même constitution qui définit les pouvoirs du gouverneur général lui-même dans le domaine fédéral. "

Citons plutôt les deux nobles et vaillants orateurs que nous mentionnons plus haut :

Extrait du discours de l'honorable M. Desjardins :

" On a déjà, en maintes circonstances, fait la remarque que le titre de Lieutenant-gouverneur donné par l'acte fédéral à l'occupant de ce poste élevé comporte un équivoque, et pour qui ne connaît pas l'économie de notre système fédéral, n'en offre pas une définition exacte.

" Le gouverneur de la province de Québec n'est le lieutenant que de Sa Majesté. *Il est dans la sphère de ses attributions, le représentant direct de l'autorité souveraine, en vertu de la même constitution qui définit les pouvoirs du gouverneur général lui-même dans le domaine fédéral.*

" Le pouvoir provincial s'exerce en toute liberté dans un juste domaine et combien il est vrai de dire que sous le régime présent, notre province est plus libre, possède plus de contrôle qu'elle n'en a jamais eu aux époques les plus heureuses même du régime français.

" La nomination au poste de Lieutenant-gouverneur ne constitue donc pas un vain titre propre à leurrer en satisfaisant notre amour-propre: C'est le pouvoir souverain plus rapproché de nous, personnifié dans l'un des nôtres, pour mieux s'identifier avec nos intérêts, nos besoins, nos aspirations "

Extrait du discours de l'honorable M. Jetté :

" Mais je m'attarde, M. le Président, et je voudrais pourtant revenir sur cette pensée que vous avez fort bien exprimée, mais qui mérite, suivant moi, de créer plus qu'une impression passagère dans tous les esprits sérieux. Vous nous avez donné ce que je pourrais appeler une définition de la personnalité constitutionnelle du Lieutenant-gouverneur dans notre système fédératif, et vous nous l'avez montrée comme étant, en quelque sorte, *le symbole de l'autonomie provinciale conquise et assurée désormais par la constitution qui nous régit.* C'est une grande pensée et une heureuse expression, puisqu'elle résume, en une saisissante image, toute une époque de revendications et de résistances politiques, dont elle indique en même temps l'heureux dénouement.

" L'autonomie provinciale est, en effet, la grande conquête de notre époque. Rassurés désormais sur notre condition politique dans la Confédération, confiants dans les garanties offertes par la constitution nouvelle, nous pouvons nous livrer au développement des ressources du pays et à l'exploitation de ses richesses, sans autre souci que celui d'une concurrence légitime et pacifique, dont le résultat, quel qu'il soit, ne peut être qu'à l'avantage du pays tout entier.

" *C'est donc avec raison que vous voyez, M. le président, dans cette autonomie provinciale et dans la personification qui la symbolise, un élément puissant d'union et d'apaisement.* "

Les italiques sont de nous. Voilà la vieille thèse provinciale si vaillamment défendue autrefois par feu le juge T.-J. J. Loranger, remise en honneur et au point. Bravo !

Nos sincères félicitations à l'illustre personnage que notre province a l'honneur d'avoir à sa tête, pour avoir eu le courage et le patriotisme d'approuver M. Desjardins, qui a rappelé en termes chevaleresques que les provinces, en 1867, ont délégué une partie de leur souveraineté au pouvoir fédéral, et que de nos jours, l'autorité centrale n'a aucune aumône ou faveur à leur faire, et enfin, que **LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR EST LE REPRÉSENTANT DIRECT DE L'AUTORITÉ SOUVERAINE ET NON UN OFFICIER FÉDÉRAL.**

La guerre est définitivement déclarée entre les Etats-Unis et l'Espagne. En cette occurrence, nos voisins les Américains jouent un vilain rôle. Ils ont soutenu les insurgés cubains contre leur mère-patrie et ont cherché mille prétextes pour déclarer la guerre à l'Espagne, qui a le tort d'avoir administré sa colonie de Cuba d'après un système oppressif, c'est vrai, mais enfin de compte qui est chez elle dans la " perle des Antilles. " Les Etats-Unis ont refusé la médiation du Pape, tandis que l'Espagne s'est empressée de se rendre aux sages conseils de Léon XIII. Il nous semble bien clair que les nations protestantes veulent à tout prix détruire, si possible, l'honneur de la dernière puissance latine et catholique qui soit restée debout en notre siècle de révolutions.



M. A.-H. SIMARD

Nommé inspecteur d'écoles le 20 mai 1897

M. A.-H. Simard est né le 2 août 1856, à la Baie-Saint-Paul. Il fit son cours à l'Ecole normale Laval. En juillet 1878, il fut admis à l'étude du droit, et en juillet 1881, il fut reçu avocat. Depuis cette époque, il a exercé cette profession dans le district de Saguenay. Il a été nommé magistrat de district à la place de M. Pierre D'Auteuil, le 17 avril 1897.

Voici la délimitation du district d'inspection de M. Simard : le comté de Saguenay, les Côtes du Labrador, et la municipalité de l'Anse-Saint-Jean, dans le comté de Chicoutimi.

CENT SIXIÈME CONFÉRENCE DE L'ASSOCIATION DES INSTITUTEURS
DE LA CIRCONSCRIPTION DE L'ÉCOLE NORMALE JACQUES-
CARTIER, TENUE A L'ACADÉMIE COMMERCIALE DE
MONTREAL, LE 28 JANVIER 1898

Étaient présents : M. F.-X.-P. Demers, président ; MM. les abbés Lalonde et Raymond, de l'École normale Jacques-Cartier ; MM. les inspecteurs d'écoles Lippens, McGown, Curot et Cléroux ; MM. U.-E. Archambault, L.-A. Primeau, J.-O. Cassegrain, R. de la Cueva, Z. Guérin, J.-B. Paquet, P. Thibault, G. Ducharme, A.-B. Charbonneau, L. Warren, L.-T. Allaire, J.-N. Perrault, J.-C. St-Amour, M. Ménard, N. Gélinas, H. O'Donoghue, L.-G.-R. Bellefeuille, C.-L. Smith, J.-M. Tremblay, J.-S. Ménard, J.-L. Tremblay, O. Roy, P.-E. Poupard, L.-O. Doré, J.-A. Primeau, J.-J. Maguire, P.-P. Burke, F. Viens, R. Leduc, J.-J. McCullen, P. Ahern, J.-S. Teasdale, A. Cléroux, J.-V. Desaulniers, C.-E. O'Ryan, P. Malone, B. Meloche, L.-P.-J. Jasmin, W. Meloche, A.-B. Gélinas, S. Boutin, J.-S. Dorais, J.-E. Leroy, H. Bergeron, C. Leblanc, A. Allaire, J.-H. Rondeau, N. Nolin, J.-E. Bernier, T.-M. Reynolds, A. Sanders, C. Courval, N. Bélisle, S. Smit¹, A.-L. Auger, N.-E. Gobeil, A. Boivin, D. Bergeron, H. Ducharme, P. Leitch, Z. Baulne, E. Pagé, M.-A. Black, N. Latrémouille, N. Brisebois, etc., et les élèves-maîtres de l'École normale Jacques-Cartier.

Le procès-verbal de la dernière conférence est lu et adopté.

M. le Président se lève alors pour faire part à l'assemblée d'une lettre de M. l'abbé Verreau, dans laquelle ce dernier regrette de ne pouvoir—à cause des travaux de réparation que l'on est à faire actuellement à l'École normale—donner l'hospitalité, pour cette conférence-ci, aux membres de l'Association.

Ainsi mis au courant des circonstances, ajoute M. le Président, j'ai cru alors devoir vous convoquer ici par la voie des journaux.

Je vous remercie, messieurs, d'avoir répondu à cet appel en si grand nombre.

M. Brisebois propose ensuite, selon qu'il en a donné avis à la dernière conférence :

1° Que l'article quatrième de la constitution soit amendé comme suit :

“ Que tous les mots après le mot *officiers* soient retranchés et remplacés par les suivants : *et de trois membres élus*.”

2° Qu'à nos règlements, on ajoute le suivant, savoir :

“ Que le programme de chaque conférence soit d'abord élaboré par un comité composé du président, du secrétaire et du trésorier, puis soumis à l'approbation du conseil d'administration ”.

L'assemblée, malgré les explications du proposeur, ne veut pas discuter maintenant le mérite de ces motions. Elle désire plutôt que le conseil d'administration, conformément à l'article 22e des règlements de l'Association, les étudie d'abord.

M. B. Lippens propose, secondé par M. U.-E. Archambault :

“ Qu'une délégation, composée du président et du secrétaire, du proposeur et du second, soit chargée d'avoir une entrevue avec l'hon. Premier Ministre et l'hon. Secrétaire de la province, pour leur représenter que les membres du corps enseignant ont été jusqu'ici exclus du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, et leur exposer combien il serait juste et opportun d'avoir dans le comité catholique quelques membres qui sont dans l'enseignement actif ”.

En faisant cette motion, M. Lippens dit, en substance, que le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique doit s'occuper de quatre genres de questions d'une nature assez différente, c'est-à-dire de morale, de législation, d'hygiène et d'organisation scolaire.

L'autorité religieuse, gardienne de la morale, doit naturellement avoir sa place dans le conseil. Elle y est aussi très dignement représentée par Nos Seigneurs les Evêques. On compte aussi dans le conseil des légistes très distingués dont le concours est très précieux. Quelques-uns des membres ont des connaissances spéciales en fait d'hygiène, et vous savez, messieurs, combien cette question d'hygiène scolaire est importante pour nous.

Mais cela n'est pas tout. Car, il reste encore l'organisation scolaire, qui comprend l'examen des programmes, des livres et des méthodes, de l'inspection des écoles et des bureaux d'examineurs, etc., de tout ce rouage, très compliqué du reste, et dont ne peuvent avoir une connaissance parfaite que ceux qui sont dans l'enseignement actif. La présence alors d'un ou de plusieurs membres du métier, connaissant à fond, pratiquement tous les détails de la vie scolaire, serait d'une utilité inappréciable lorsque ces questions viennent sur le tapis. Avec leur concours, il serait plus facile de former des projets praticables et proportionnés aux moyens dont nous disposons. De plus, ce serait relever la profession aux yeux du public et du personnel enseignant lui-même.



M. L.-O. PAGÉ

Nommé inspecteur d'écoles le 15 octobre 1897

M. L.-O. Pagé est né à Lotbinière le 29 août 1870. Il fit ses études pédagogiques à l'École normale Laval et obtint un diplôme d'école académique avec *grande distinction*.

M. Pagé enseigna un an au Cap Blanc, deux ans à Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette et plusieurs années à Charlesbourg et à Lotbinière. Il subit ses examens pour l'inspection le 29 août 1895.

Voici la délimitation du district d'inspection de M. Pagé : Le comté de Pontiac et la partie ouest du comté d'Ottawa, jusqu'à la vallée de la rivière du Lièvre, exclusivement.

Si nous jetons un coup d'œil sur les professions libérales, et même sur les plus humbles corps de métier, nous voyons que la législature n'a pas craint de leur donner quelquefois des pouvoirs très étendus pour maintenir la dignité de ces différents corps et assurer à leurs membres une existence honorable. Et c'est ainsi que les avocats ont leur barreau ; les notaires, leur chambre ; les médecins, leur collège ; les négociants, leur chambre du commerce, et jusques aux briquetiers, les tailleurs, les menuisiers, etc., etc., leur union respective. Pourquoi le corps enseignant seul ferait-il exception à la règle générale et serait-il, par conséquent, exclu d'un corps dont la mission est de travailler au développement, au progrès continu de l'enseignement primaire ? Et si on a assez de confiance dans le personnel enseignant pour lui confier l'avenir de la jeunesse, pourquoi alors ne pas lui accorder sa part de responsabilité dans le conseil ? *Après tout, l'amélioration de nos écoles dépendra toujours de la considération que l'on voudra bien accorder à la classe enseignante.*

D'un autre côté, c'est notre droit et notre devoir de travailler dans ce sens, de nous affirmer de plus en plus, tout en restant dans les bornes du respect que nous devons à nos supérieurs, montrant par là que nous avons conscience de la dignité et de l'importance de notre mission.

J'ose donc espérer que vous accueillerez ma proposition, convaincu d'avance que les démarches qu'elle entraînera de notre part, augmenteront l'estime et la confiance que doivent avoir en nous ceux qui désirent sincèrement le succès de nos écoles primaires.

M. Archambault, en appuyant la motion de M. Lippens, dit de son côté qu'une demande analogue a déjà été de notre part adressée au comité catholique, qui dans le temps n'a pas jugé à propos de se rendre à notre désir. On nous laissa entendre cependant que notre demande était plutôt du ressort du gouvernement. Je trouve donc logique que cette fois nous tentions de nouveau cette démarche auprès du gouvernement.

Après ces quelques paroles du secondéur, l'assemblée adopte à l'unanimité la motion de M. Lippens.

Sur le vote unanime de l'assemblée, l'Association remercie les journaux la *Presse* et la *Patrie* d'avoir bien voulu publier gratuitement l'annonce de cette conférence.

M. l'inspecteur McGown propose, appuyé par M. l'inspecteur Cléroux, " que les membres de l'Association offrent leurs condoléances à M. U.-E. Archambault, pour le malheur qui est venu le frapper dans la perte de son épouse, décédée le 29 novembre 1897".

Adopté.

Un vote de félicitations est ensuite offert à M. J.-A. Cléroux que le gouvernement vient d'élever à la position honorable d'inspecteur d'écoles.

La lettre suivante de nos confrères protestants est alors prise en considération :

Royal Arthur School.

Montreal, Nov. 26, 1897.

To the Sec'y

Roman Catholic Teachers' Association

Montreal, Que.

Dear sir,

I desire to inform you that the following resolutions were carried at the recent convention in this city of the Provincial Association of Protestant Teachers of Quebec.

1° That it is desirable that the elementary schools of the Province be gradually supplied with books of reference.

2° That it is desirable that an amendment to the school law, provided with easy means of enforcement, be passed rendering compulsory the attendance at school of all children between seven and fourteen years of age.

3° It was moved by Mr. G. W. Parmelee, seconded by Mr. S. H. Parsons that in the opinion of this Convention there should be a large increase in the common school grant, and that any such increase should be distributed not in proportion to population, but in such a way as to recognize the needs of the several schools and to encourage the school boards to support their schools generously from taxation.

4° It was moved by Rev. E. J. Rextford, seconded by Mr. A. McArthur that in the opinion of this Convention the time has come when arrangements should be made to secure professional training for all teachers, due regard being had to the interests of existing institutions.

Yours truly,

W. PATTERSON,

Cor. Sec'y.

Prov. Assoc. Prot. Teachers.



M. J.-A. CLÉROUX

Nommé inspecteur d'écoles le 15 octobre 1897

M. J.-A. Cléroux a étudié à l'École normale Jacques-Cartier où il mérita un diplôme académique en 1871. Il enseigna dix ans à Saint-Martin, comté de Laval. Fut Principal au collège de Chambly durant un an.

Forcé d'interrompre sa carrière d'instituteur pour cause de maladie pendant une dizaine d'années, il la reprit en 1894 jusqu'en 1897.

Voici la délimitation du district d'inspection de M. Cléroux : le comté d'Argenteuil ; la partie est du comté d'Ottawa, jusqu'à la vallée de la rivière du Lièvre, inclusivement, et les municipalités de Saint-Faustin et de Saint-Jovite, dans le comté de Terrebonne.

Après une assez longue discussion, on en vient aux conclusions suivantes, savoir :

Que l'assemblée 1^o approuve sans restriction la première et la quatrième de ces résolutions ;

2^o Qu'elle ne juge pas à propos d'émettre aucune opinion quant à ce qui fait l'objet de la deuxième résolution ;

3^o Qu'elle approuve la première partie de la troisième résolution, mais non la dernière-partie qui suggère un changement dans le mode actuel de distribution des fonds destinés à l'enseignement primaire.

De l'enseignement des leçons de choses. Ce que l'on doit entendre par cet enseignement. Temps que l'on doit y consacrer dans les différents cours primaires (1)

(Discussion continuée)

M. l'inspecteur Carot s'exprime comme suit :

Pour réveiller l'intelligence de ces jeunes enfants et développer leur jugement, il importe de contracter envers eux, dès leur début à l'école, la louable habitude de donner des *leçons de choses*.

La tâche en sera facile, croyez moi.

Nous ne devons pas ignorer que le caractère fondamental des leçons de choses a pour effet d'attirer l'attention de l'enfant, en excitant assez facilement sa légitime curiosité, sur une foule de sujets pratiques, intéressants pour la plupart, et dont il a déjà certaines notions élémentaires.

Les objets que nous mettons sous les yeux, de l'élève et dont nous faisons l'historique et la peinture, sont bien propres à lui fournir une association d'idées nouvelles que son intelligence saisit et comprend sans peine.

D'ailleurs, la forme variée que l'instituteur doit savoir donner à ses leçons, ajoute encore à la valeur de cet enseignement, qui captive à un si haut point l'attention et l'esprit des élèves, et favorise de même par un choix d'images claires et bien définies, l'amour instinctif des choses qui frappent leurs sens.

Mon expérience personnelle dans l'enseignement m'a convaincu depuis plusieurs années que les leçons de choses ont pour effet encore de graver profondément dans l'esprit des élèves un grand nombre de connaissances usuelles et pratiques, de les familiariser conséquemment avec les choses d'actualité, c'est-à-dire de la vie.

Je crois donc que la meilleure gymnastique intellectuelle consiste dans la pratique constante de l'enseignement des leçons de choses en présence de toute la classe.

Cependant, on voit malheureusement des instituteurs dont les connaissances, le dévouement et les aptitudes professionnelles ne sauraient être mis en doute, se montrer, à notre grave étonnement, antipathiques à l'enseignement des leçons de choses.

Leurs élèves, il est vrai, font des progrès, parfois très sensibles, soit en grammaire, arithmétique, histoire, etc., etc. ; mais s'agit-il de sciences naturelles (notions élémentaires), de connaissances usuelles, ils sont d'une ignorance regrettable. Un résultat aussi pitoyable ne peut être attribué qu'à l'insouciance, à la routine de ces maîtres qui ne sont pas et qui ne veulent pas se tenir à la hauteur de leur noble position.

Voilà la vérité.

Dans bien des cas cependant, j'aime à croire qu'il n'y a pas toujours indifférence ou mauvaise volonté de la part du maître ou de la maîtresse. Je sais bien que le temps à consacrer pour chaque branche est limité. C'est pour cette raison, je suppose, que certains instituteurs savent bannir de leur école tout enseignement de leçons de choses. On a certainement tort d'agir ainsi. On devrait, au contraire, considérer cet enseignement comme un moyen tout à fait propre de faire d'abord diversion à la monotonie de la classe, et en second lieu d'intéresser encore vivement les élèves, même quand la classe touche à sa fin, moment où l'enfant, fatigué, semble se laisser dominer par le dégoût et l'ennui, sinon par un certain esprit de dissipation. L'effet sera alors magique ; tout rentrera dans l'ordre le plus parfait, grâce à l'influence d'une courte leçon de choses préparée d'avance avec soin.

Un tel exercice aurait l'avantage de relâcher, de reposer les facultés de l'enfant qui, à ce moment de la journée, ne pense qu'au toit paternel, ressent les atteintes de la faim et ne soupire qu'après sa liberté. De cette façon la sérénité, l'amour du devoir, le goût de

(1) Voir le dernier rapport du secrétaire, juillet 1897.

M. L. LUCIER (1)

Nommé inspecteur d'écoles le 20 février 1866.

M. L. Lucier est né à Saint-Hyacinthe, le 12 septembre 1837. Au mois de juin 1862, il obtint un brevet d'école modèle à l'École normale Jacques-Cartier. Dès la même année, M. Lucier prit la direction de l'école modèle de Carleton, dans le comté de Bonaventure, et le 20 février 1866, il a été promu à la charge d'inspecteur d'écoles.

Voici la délimitation du district d'inspection de M. Lucier: le comté de Bonaventure.

M. L.-N. LÉVESQUE

Nommé inspecteur d'écoles le 12 novembre 1877

Voici la délimitation du district d'inspection de M. Lévesque: les comtés de Drummond et de Bagot, excepté les écoles de Saint-Dominique, Sainte-Rosalie et Saint-Pie; et les municipalités de Sainte-Clotilde, Saint-Albert, Sainte-Elizabeth, Saint-Médard et Tingwick, dans le comté d'Arthabaska.

M. DANIEL PAQUET

Nommé inspecteur d'écoles le 26 janvier 1882

Voici la délimitation du district d'inspection de M. Paquet: les écoles catholiques et protestantes des Iles-de-la-Madeleine.

M. J.-P. NANTEL

Nommé inspecteur d'écoles le 29 juillet 1882.

Voici la délimitation des districts d'inspection de M. Nantel: le comté des Deux Montagnes et celui de Terrebonne, excepté les municipalités de Saint-Faustin et de Saint-Jovite.

M. J.-B. DEMERS

Nommé inspecteur d'écoles le 3 décembre 1885

Voici la délimitation des districts d'inspection de M. Demers: les comtés de Napierville, Iberville et Saint-Jean; les écoles catholiques de Havelock et Hemmingford, dans le comté de Huntingdon, et celles de Saint-Sébastien et de Saint-Thomas, dans le comté de Missisquoi.

M. J.-C. DUPUIS

Nommé inspecteur d'écoles le 4 mai 1888

Voici la délimitation du district d'inspection de M. Dupuis: les comtés de Montcalm et de l'Assomption, et les municipalités de Lanoraie et de Lavaltrie, dans le comté de Berthier.

(1) Nous regrettons de n'avoir pas reçu à temps la photographie et la notice biographique de Messieurs les inspecteurs ci-dessus mentionnés.

l'étude, reprendraient une nouvelle vigueur dans cette âme enfantine qui se montre déjà curieuse, déjà avide de science, et l'enfant, au lieu de témoigner de l'aversion pour la classe, ne voudra plus la quitter.

Voilà, pour moi, une manière de considérer cet important sujet.

D'un autre côté, n'oublions pas que nous avons à travailler continuellement à nous renseigner sur une foule de choses, afin d'agrandir de plus en plus le cercle de nos connaissances.

Nous devons surtout nous occuper de pédagogie, qui doit être pour nous la science indispensable, celle qui nous apprend à enseigner d'une manière pratique et intelligente.

N'est-il pas de toute évidence, messieurs, que plus l'instituteur sera au fait de la pédagogie et de ses mille ressources, plus la direction de son école sera bonne, plus ses leçons de choses seront profitables et à lui-même et à ses élèves ?

L'instituteur pourrait et devrait adopter pour leçons de choses des sujets qui ont trait aux ressources agricoles, forestières et minières du Canada.

Excellent moyen de développer chez les élèves le goût de l'agriculture, de l'industrie et de l'exploitation des mines.

La bienséance et l'histoire naturelle peuvent aussi donner lieu à plus d'une leçon de choses.

M. L.-A. Primeau reconnaît bien la valeur, l'importance de cet enseignement des leçons de choses. Mais, dit-il, notre programme est si surchargé que nous n'avons nullement le temps, surtout dans les classes avancées, de donner cet enseignement d'une façon convenable et utile aux élèves. Le mieux, dans ces circonstances, serait de rendre, selon moi, ces leçons purement et simplement occasionnelles. Avec les petits, j'apprécie fort cet enseignement qui les intéresse, qui captive leur attention et les conduit graduellement à observer les choses qui les entourent et à exercer, à former en même temps leur jugement.

M. Desaulniers est très en faveur de la méthode intuitive dont les leçons de choses sont une des applications.

Il voudrait que cet enseignement fût donné dans toutes les classes.

Il approuve aussi le plan que M. Brisebois a suggéré au cours de la dernière conférence.

Si, dans les classes avancées, le temps manque complètement pour donner cet enseignement, que l'on fasse un peu moins de lecture. Pour donner aux élèves quelques leçons de choses se rapportant aux produits, à l'industrie et au commerce du Canada.

Mais ces leçons, contrairement à ce que l'on a avancé, exigent une longue et sérieuse préparation de la part du maître.

M. Archambault reconnaît également l'importance des leçons de choses.

M. le Président résume alors la discussion.

Je suis heureux, dit-il, de constater que tous ceux qui ont parlé, reconnaissent l'importance et toute l'utilité pratique de cet enseignement des leçons de choses, vue que l'assemblée, je n'en doute pas, partage également.

Malheureusement, le programme des études n'exige cet enseignement que dans le cours primaire. Dans les autres cours, il est très difficile de consacrer un temps quelconque à cet enseignement. attendu que déjà le temps est très limité pour des matières de première importance. Dans ces conditions, les leçons de choses ne sauraient être qu'occasionnelles.

Espérons que le sous-comité du Conseil de l'Instruction publique chargé de réviser le programme des études primaires, daignera combler cette lacune dans l'enseignement des leçons de choses, et nous consulter en même temps sur les réformes ou modifications qu'il serait sage d'apporter à ce programme.

(à suivre)

NAP. BRISEBOIS,
Secrétaire.

No 671, rue Saint André.